

9 Les personnels

9.1	Les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	276
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	278
9.4	Les enseignants du premier degré public	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	286
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	288
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	290
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	292
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	294
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	296
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	298
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	302
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	306
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	308
9.19	Le personnel d'encadrement supérieur	310
9.20	Les concours de recrutement des enseignants	312
9.21	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	318
9.24	Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques	320
9.25	Les concours de recrutement des personnels ITRF	322
9.26	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics	324

Présentation

Avec un effectif de 987 300 agents au 31 janvier 2010, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel exerçant dans le secteur public aux titres des ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est composé à 66,8 % de femmes [1]. L'âge moyen est de 42,2 ans et 12,3 % d'entre eux exercent à temps partiel.

Les 804 000 enseignants (soit 81,4 %) sont à 97,2 % des agents titulaires. Ces enseignants ont en moyenne 41,9 ans et 10,5 % sont à temps partiel ou incomplet. 48,4 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 40,2 % sur le programme du premier degré. Les 17 500 enseignants-stagiaires des établissements de formation sont majoritairement en IUFM, dont 9 900 sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 7 600 sur celui du second degré.

À partir de janvier 2009, la mise en place de la loi LRU a entraîné une modification du recensement des personnels enseignants et non enseignants de l'enseignement supérieur, l'université s'étant substitué à l'État en tant qu'employeur. 74 000 enseignants et 56 200 autres personnels exercent dans l'enseignement supérieur quel que soit le statut de l'établissement.

183 300 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Elles sont en moyenne plus âgées que les enseignants (44,9 ans) mais sont beaucoup plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet (19,8 %). Les effectifs des titulaires non enseignants du secteur scolaire semblent se stabiliser après le départ des personnels ouvriers, des agents techniques des établissements d'enseignement sous la tutelle des collectivités territoriales. La proportion des non-titulaires est importante et supérieure à 13 %, et les femmes y sont nombreuses (85,8 %). Les assistants de vie scolaire et les surveillants représentent les deux tiers de ces personnels, auxquels il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 63 600 assistants d'éducation et 5 300 assistants pédagogiques.

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010, annuaire AGORA, personnels des bibliothèques, personnels ITRF, février 2010.
- MEN-MESR DGRH/ Fichier de gestion des enseignants du supérieur, février 2010.

Pour en savoir plus

- Tableau statistique, N° 7098.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2009-2010.

■ **Les enseignants.** Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'écoles ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants-stagiaires en IUFM et les élèves-enseignants des ENS sont totalisés dans la rubrique "stagiaires des établissements de formation".

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye (source : MEN-MESR DEPP) pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des fichiers de gestion (source : MEN-MESR DGRH) pour les enseignants dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs et une partie des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Dans les données de l'édition du RERS 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de service, de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

Les non-enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Dans les données de l'édition du RERS 2009, les non enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les éditions du RERS antérieures à l'année 2006.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE).

Les personnels du secteur public

[1] Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, janvier 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré	323 183	262	323 445	1 835	7	1 842	325 018	269	325 287
Âge moyen	40,3	35,0	40,3	50,9	43,4	50,9	40,4	35,2	40,4
% de femmes	81,5	74,4	81,5	46,0	71,4	46,1	81,3	74,3	81,3
% temps partiel	11,9	12,6	11,9	1,0	14,3	1,0	11,8	12,6	11,8
Enseignement du second degré	369 928	19 080	389 008	57 611	2 923	60 534	427 539	22 003	449 542
Âge moyen	43,3	39,2	43,1	47,7	40,3	47,3	43,9	39,3	43,7
% de femmes	57,8	54,2	57,6	70,5	86,3	71,3	59,5	58,5	59,5
% temps partiel	9,8	24,5	10,5	10,2	27,4	11,1	9,9	24,9	10,6
Stagiaires des établissements de formation	17 500	5	17 505	80	-	80	17 580	5	17 585
Âge moyen	26,8	35,8	26,8	30,6		30,6	26,8	35,8	26,8
% de femmes	74,4	80,0	74,4	86,3		86,3	74,4	80,0	74,4
% temps partiel	0,1		0,1	0,0		0,0	0,1		0,1
Enseignement du supérieur et IUFM	71 047	3 038	74 085	54 103	2 150	56 253	125 150	5 188	130 338
Âge moyen	46,7	38,9	46,4	45,0	37,0	44,7	46,0	38,1	45,6
% de femmes	36,5	40,1	36,7	61,8	66,0	62,0	47,5	50,8	47,6
% temps partiel	2,2	3,2	2,3	10,8	15,7	11,0	7,9	8,4	8,0
Programme soutien (sans administration centrale)	-	-	-	19 707	2 301	22 008	19 707	2 301	22 008
Âge moyen				46,5	39,2	45,7	46,5	39,2	45,7
% de femmes				75,7	77,9	75,9	75,7	77,9	75,9
% temps partiel				18,9	15,0	18,5	18,9	15,0	18,5
Programme vie de l'élève	-	-	-	22 677	16 657	39 334	22 677	16 657	39 334
Âge moyen				44,6	34,7	40,4	44,6	34,7	40,4
% de femmes				82,3	89,8	85,5	82,3	89,8	85,5
% temps partiel				21,3	85,0	48,3	21,3	85,0	48,3
Administration centrale	-	-	-	2 907	290	3 197	2 907	290	3 197
Âge moyen				50,3	43,5	49,7	50,3	43,5	49,7
% de femmes				63,1	62,1	63,0	63,1	62,1	63,0
% temps partiel				9,5	8,3	9,4	9,5	8,3	9,4
Total personnel du secteur public	781 658	22 385	804 043	158 920	24 328	183 248	940 578	46 713	987 291
Âge moyen	42,0	39,1	41,9	46,3	36,1	44,9	42,4	37,5	42,2
% de femmes	66,1	52,5	65,7	69,5	85,8	71,6	66,6	69,9	66,8
% temps partiel	10,2	21,5	10,5	13,0	64,4	19,8	10,7	43,8	12,3

Présentation

Dans le système éducatif, les femmes sont très nombreuses ; elles représentent 67,7 % de l'ensemble du personnel des secteurs public et privé (soit 763 300 agents) [1][2][3]. 659 400 femmes exercent dans le secteur public [1][3], soit 66,8 % des agents et 103 900 dans le secteur privé (74 %) [2].

Dans l'enseignement public, il y a quatre femmes pour cinq enseignants dans le premier degré et moins de trois sur cinq dans le second degré [1]. À ce niveau d'enseignement, les répartitions sont très différentes selon les corps, mais la part des femmes par rapport à l'an passé progresse davantage dans le premier degré que dans le second degré. L'écart hommes-femmes est conséquent au niveau des professeurs de chaire supérieure (31,7 % de femmes) et oscille de 48,6 % à 61,9 %, des professeurs de lycées professionnels aux professeurs certifiés. Dans l'enseignement supérieur, un peu plus du tiers des enseignants sont des femmes (36,7 %).

Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes. Elles ont trois années de moins que les hommes mais seulement un an d'écart avec leurs collègues masculins dans le second degré. En moyenne, presque quatre fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, et plus de 15 % des femmes professeurs certifiés n'assurent pas un temps complet. Au niveau des indices de rémunération, même avec peu de différences d'âge entre les sexes, les hommes ont toujours un indice moyen plus élevé que l'indice moyen des femmes, avec un ratio inférieur à 92 % pour les enseignantes du secteur public.

Dans les classes sous contrat du secteur privé, les femmes dominent largement au niveau du premier degré (91 %) [2]. Elles sont proportionnellement moins nombreuses que dans le secteur public parmi les professeurs de chaire supérieure (21,1 % soit 10,6 points de moins) et les professeurs agrégés (46,3 % soit 15,6 points de moins). Elles sont plus nombreuses que les hommes parmi les certifiés (67,5 %) et les PLP (61,3 %), et dans des proportions plus élevées que dans le secteur public (+ 5,6 points et + 12,7 points). Les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes, mais les enseignantes du secteur privé ont de un an et demi à deux ans de plus que les enseignantes du secteur public. Le pourcentage d'enseignantes à temps partiel ou incomplet est plus important dans le privé que dans le public, avec des valeurs de 16,8 % au niveau du premier degré (+ 2,8 points) et de 23,5 % dans le second degré (+ 8,6 points).

Le personnel non enseignant est également très féminisé (71,6 %) ; les femmes sont plus nombreuses en filière santé et sociale (96,1 %) et en filière administrative (83,5 %) [3]. Parmi ces agents, presque six fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, mais ce rapport masque d'importants écarts selon les corps. L'indice moyen de rémunération pour l'ensemble des femmes est de 430 points, soit 78,6 % de l'indice moyen masculin. Ce ratio est à l'avantage des femmes pour l'ensemble des personnels des bibliothèques et pour les personnels administratifs de catégorie C ou B.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants-stagiaires en IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) et les élèves-enseignants des ENS (Écoles normales supérieures) sont totalisés dans la rubrique "Stagiaires des établissements de formation".

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye (source : MEN-MESR DEPP) pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des fichiers de gestion (source : MEN-MESR DGRH) pour les enseignants dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs et une partie des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (voir définitions page 9.1).

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat, et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

Sources : MEN-MESR DEPP.

– Fichier de paye, janvier 2010.

– Annuaires AGORA, des personnels ITRF, des personnels des bibliothèques et musées, février 2010.

– MEN-MESR DGRH / Fichier de gestion des enseignants du supérieur, février 2010.

Pour en savoir plus

– Tableau statistique, N° 7098.

[1] Les enseignants du secteur public, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel (1)		Indice moyen (1)	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% Femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	323 445	263 703	81,5	39,8	-3,1	14,0	5,0	505	94,6
dont professeurs des écoles	313 426	256 053	81,7	39,6	-3,1	13,8	5,3	506	94,4
instituteurs	9 615	7 372	76,7	46,3	-1,9	18,4	2,8	473	96,7
instituteurs suppléants	226	161	71,2	34,2	1,2	13,0	1,7	347	98,9
Enseignants dans le second degré	389 008	224 210	57,6	42,7	-1,0	14,9	3,2	566	97,1
dont chaires supérieures	2 122	672	31,7	53,2	-0,6	0,4	2,0	917	98,9
agrégés	47 089	24 026	51,0	43,6	-0,9	11,7	3,3	715	98,8
certifiés et assimilés	242 968	150 280	61,9	42,1	-0,8	15,4	3,8	551	98,0
PLP	59 742	29 010	48,6	44,6	-0,3	11,1	3,6	567	98,6
PEGC	6 144	3 525	57,4	56,2	-0,2	20,4	2,2	681	99,1
Enseignants dans le supérieur	74 085	27 162	36,7	44,5	-2,9	4,5	5,6	662	89,0
Enseignants stagiaires étab. formation	17 505	13 017	74,4	26,5	-1,1	0,2	-	383	99,0
Enseignants dans le secteur public	804 043	528 092	65,7	40,9	-3,0	13,8	3,6	532	91,7

(1) Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

[2] Les enseignants du secteur privé, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% Femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	45 483	41 406	91,0	41,7	0,2	16,8	2,6	478	98,6
dont professeurs des écoles	39 375	36 011	91,0	42,6	0,2	13,6	3,1	503	98,6
instituteurs	1 205	1 111	92,2	42,6	0,2	22,8	3,6	376	97,9
instituteurs suppléants	4 691	4 271	91,0	34,1	0,6	42,2	1,7	294	100,3
Enseignants dans le second degré	94 971	62 511	65,8	44,3	-0,5	23,5	1,4	505	96,0
dont chaires supérieures	57	12	21,1	51,1	-5,7	0,0		846	92,0
agrégés	3 269	1 514	46,3	47,8	-0,6	8,7	1,8	733	97,0
certifiés et assimilés	57 183	38 602	67,5	45,4	-0,7	17,7	1,6	541	96,8
PLP	10 170	6 238	61,3	46,5	1,1	14,3	2,0	556	98,9
PEGC	129	67	51,9	58,1	-0,2	25,4	0,9	681	101,5
Enseignants dans le secteur privé	140 454	103 917	74,0	43,3	-1,1	20,8	1,4	494	94,6

[3] Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement ... du secteur public par type de personnel, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Filière administrative	63 124	52 732	83,5	47,1	2,3	19,7	6,6	390	81,4
Catégorie A (attachés adm., ...)	11 493	6 902	60,1	47,9	1,0	9,1	7,0	579	93,7
Catégorie B (secrétaires adm.)	17 931	14 960	83,4	46,9	3,2	19,8	5,7	405	102,3
Catégorie C (adjoints adm., agents)	33 700	30 870	91,6	47,0	4,5	22,0	4,2	339	103,0
Filière technique et de service	1 352	536	39,6	48,7	0,8	11,4	5,4	311	94,2
Filière santé et sociale	11 978	11 508	96,1	46,4	-0,5	36,6	5,9	473	96,9
Filière laboratoire	5 938	4 161	70,1	43,6	0,1	24,0	5,2	331	97,1
Total ATSS (1)	90 110	75 107	83,4	46,2	2,0	23,2	5,7	394	88,7
Catégorie A (ingénieurs, assistants...)	11 842	5 243	44,3	44,2	1,1	12,5	6,3	517	100,0
Catégorie B (techniciens ...)	8 743	4 103	46,9	46,3	3,3	13,2	7,3	403	104,1
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	16 041	8 841	55,1	46,0	0,8	12,9	7,6	324	98,2
Total ITRF (1)	36 652	18 204	49,7	45,6	1,7	12,8	6,7	410	99,0
Cat.A (conservateurs, documentalistes...)	1 367	1 004	73,4	46,3	1,5	5,1	17,0	623	98,3
Catégorie B (techniciens ...)	1 247	970	77,8	42,5	-1,2	7,8	3,5	394	99,7
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 867	1 138	61,0	44,2	-0,3	8,5	2,8	318	97,8
Total bibliothèques (1)	4 481	3 112	69,4	44,3	-0,1	7,2	3,4	440	104,5
Cat.A (direction étab., CPE ...)	35 386	20 154	57,0	46,4	-2,9	7,2	12,0	651	86,5
Catégorie B	36	25	69,4	50,6	1,4	0,0	0,0	485	102,5
Non-titulaires (surveillance...)	16 583	14 687	88,6	34,6	1,9	85,7	1,4	297	94,6
Total DIEO (1)	52 005	34 866	67,0	41,4	-6,1	40,3	5,4	502	71,3
Ensemble des personnels (1)	183 248	131 289	71,6	44,8	-0,4	25,9	5,9	430	78,6

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les enseignants du secteur public des premier et second degrés ont en moyenne 41,9 ans. Un sur neuf a moins de 30 ans, plus d'un sur quatre a 50 ans et plus.

336 400 enseignants sont professeurs des écoles dont 80,6 % sont des femmes. Ces enseignants sont jeunes avec 39,8 ans en moyenne et il y a trois ans d'écart entre l'âge moyen des femmes (39,2 ans) et celui des hommes (42,4 ans) [1]. Les effectifs très "âgés" ou très "jeunes" sont peu nombreux puisque, plus de quatre sur cinq ont de 29 à 54 ans. La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin et le poids des enseignantes jusqu'à 40 ans, 46,9 % des femmes et 37,2 % des hommes ayant de 28 à 40 ans. À partir de 55 ans, les effectifs s'amenuisent au bénéfice des hommes (5,7 % des femmes et 9 % des hommes).

En janvier 2010, sur 225 200 certifiés, il y a 63,7 % de femmes [2]. L'âge moyen des hommes est de 42,9 ans, les femmes ont un an de moins. Plus de la moitié des hommes et des femmes ont de 29 à 44 ans (50,8 % des hommes et 51,6 % des femmes) et un septième des hommes et des femmes sont dans la tranche d'âge des 55-60 ans.

Les 50 700 agrégés ont en moyenne 44 ans, six mois de plus pour les hommes et six mois de moins pour les femmes [3]. Avec 50,5 % de femmes, la pyramide a une allure quasi symétrique avec deux excroissances : 35 % des hommes ou des femmes ont de 35 à 45 ans, 25 % des hommes et 21 % des femmes ont de 52 à 59 ans.

Définitions

■ **Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés.** Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en IUFM, en inspection académique ou en rectorat.

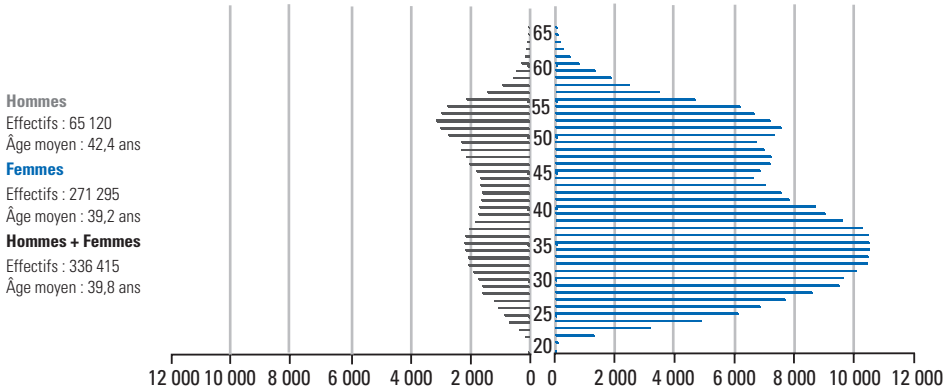
Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Pour en savoir plus

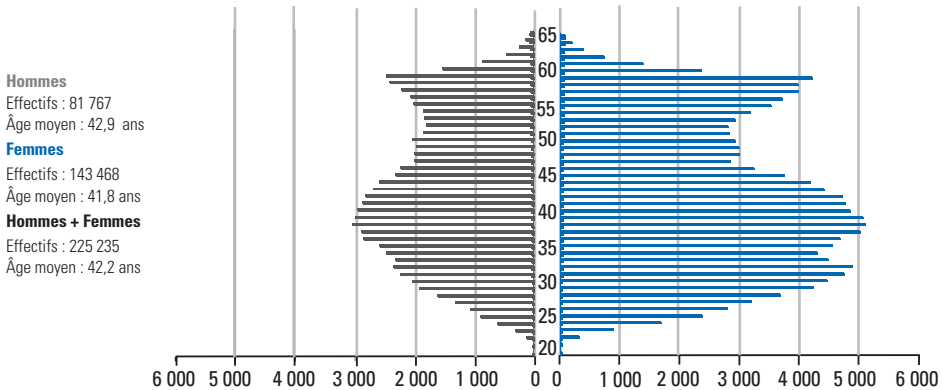
– Tableaux statistiques, n° 7098.

Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge

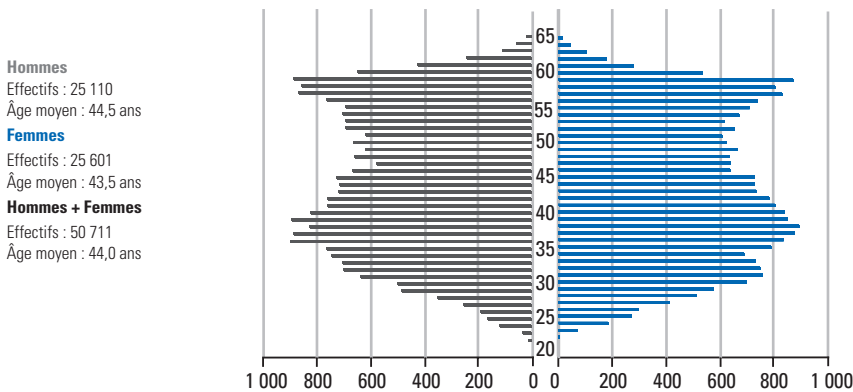
[1] Les professeurs des écoles, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



[2] Les professeurs certifiés, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



[2] Les professeurs agrégés, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



Présentation

En janvier 2010, pour la France métropolitaine et les DOM, 334 900 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris les 11 500 enseignants et enseignants-stagiaires des établissements de formation dont 86,7 % sont des stagiaires [1]. On enregistre une diminution importante de ces personnels, équivalente à un quart de l'effectif de 2009 (- 3 800). 96,6 % des enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dont 3,4 % (10 600) sont rémunérés au titre de l'adaptation scolaire, de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 600 enseignants) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 000 enseignants).

Parmi les 323 400 enseignants, 14,1 % assument des fonctions de direction, 8,6 % sont affectés au remplacement, 7,7 % à des besoins éducatifs particuliers et 4,7 % (15 200 personnes) au pilotage, à l'encadrement ou à des actions diverses (partenariats, décharges syndicales ou réadaptation) [2].

96,9 % des enseignants sont des professeurs des écoles, 3 % des instituteurs, les autres enseignants titulaires et les instituteurs suppléants étant peu nombreux. La féminisation des enseignants du premier degré est importante (81,5 %), mais les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les enseignants directeurs d'école ou remplaçants (73,2 et 67,3 %).

Le taux de travail à temps partiel ou incomplet est de 11,9 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré, il augmente légèrement par rapport au taux constaté en 2009 (+ 0,2 %). Il varie selon les corps, de 11,8 % pour les professeurs des écoles à 15,6 % pour les instituteurs et selon la fonction ou l'affectation : il atteint 12,2 % pour les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire contre seulement 4 % pour les directeurs d'école ou 6 % pour les enseignants affectés à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1984 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %) [3]. Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent globalement stables et enregistrent, de 2000 à 2010, un accroissement de 2,7 %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichiers de paye de janvier, de 1993 à 2010.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, les établissements de formation et le CNED. Les données présentées incluent depuis janvier 1996 (édition RERS de 1997, indicateur 9.3) les enseignants-stagiaires non pris en compte dans les éditions antérieures.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe.

■ **Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Pour en savoir plus

– Tableau statistique, N° 7098.

Les enseignants du premier degré public

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010
Affectation								
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640
Sous-total	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739	323 445
Formation initiale (3)	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483
CNED (4)	399	438	456	474	463	-	-	-
Total	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 619) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 021).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires.

(4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au CNED sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

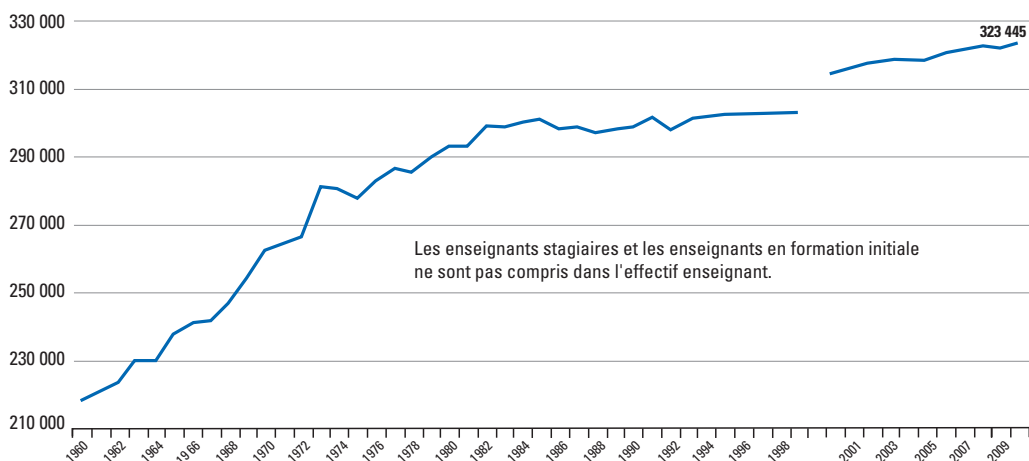
[2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action LOLF, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

Affectation	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Total	% du total	% femmes	% temps partiel
Enseignants dans le préélémentaire et l'élémentaire	8 825	274 389	18	209	283 441	87,6	82,1	12,2
- dont directeurs d'écoles	1 416	44 258			45 674	14,1	73,2	4,0
- dont remplaçants	954	26 961	3	47	27 965	8,6	67,3	3,6
Besoins éducatifs particuliers (2)	592	24 172	6	20	24 790	7,7	77,1	6,0
- dont prévention et traitement des difficultés scolaire	348	12 667	3	10	13 028	4,0	78,7	5,7
- dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	194	9 415	3	7	9 619	3,0	75,2	6,0
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	198	14 865	121	30	15 214	4,7	77,6	16,5
Total	9 615	313 426	145	259	323 445	100,0	81,5	11,9
% femmes	76,7	81,7	58,6	74,5				
% temps partiel	15,6	11,8	4,1	12,7				

(1) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants.

(2) Type d'action LOLF.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1961 à janvier 2010 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes [1]. Avec une moyenne départementale de 3 230 enseignants, plus des deux tiers des départements se situent en dessous de cette moyenne avec un effectif médian proche de 2 500. Un tiers des départements totalisent plus de 60 % des effectifs. Les valeurs extrêmes sont de 430 enseignants en Lozère à 13 200 dans le Nord. Huit départements ont de 650 à 800 enseignants (Creuse, Corse-du-Sud, Territoire de Belfort, Cantal, Haute-Corse, Hautes-Alpes, Ariège, Lot), trois départements atteignent et dépassent 8 000 enseignants (Yvelines, Pas-de-Calais, Rhône), deux – les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis – atteignent 9 600 enseignants.

Les enseignants du premier degré public sont affectés pour 27,3 % dans l'enseignement préélémentaire, pour 51,5 % dans l'élémentaire et 21,2 % sur le remplacement ou les besoins éducatifs particuliers. Au niveau départemental, les différences sont importantes. Au titre du préélémentaire, il y a proportionnellement très peu d'enseignants dans le Cantal (4,1 %) mais il y en a dix fois plus dans le Morbihan (42,5 %). En Aveyron, dans les Côtes-d'Armor, en Haute-Loire et en Ardèche, le préélémentaire représente moins de 15 % des effectifs et atteint plus du double dans le Nord, le Val-de-Marne, le Territoire de Belfort et les Hauts-de-Seine. Dans un quart des départements, les enseignants rémunérés au titre de l'enseignement élémentaire représentent moins de la moitié de l'effectif départemental. Dans treize départements, ils dominent largement et dépassent 60 %.

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans augmente régulièrement (1,5) [2]. Ce ratio s'échelonne de 0,8 dans le Pas-de-Calais à 3,7 en Guadeloupe. Huit départements au total ont un ratio inférieur ou égal à 1 ; dans ces départements, le poids des moins de 30 ans est proche de celui des 50 ans et plus, allant de 15 à 18 %. Lorsque le ratio est élevé, le poids des 50 ans et plus est deux fois et demie à trois fois et demie plus important que celui des moins de 30 ans (respectivement 28 à 31 % et 8,5 à 10 %).

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

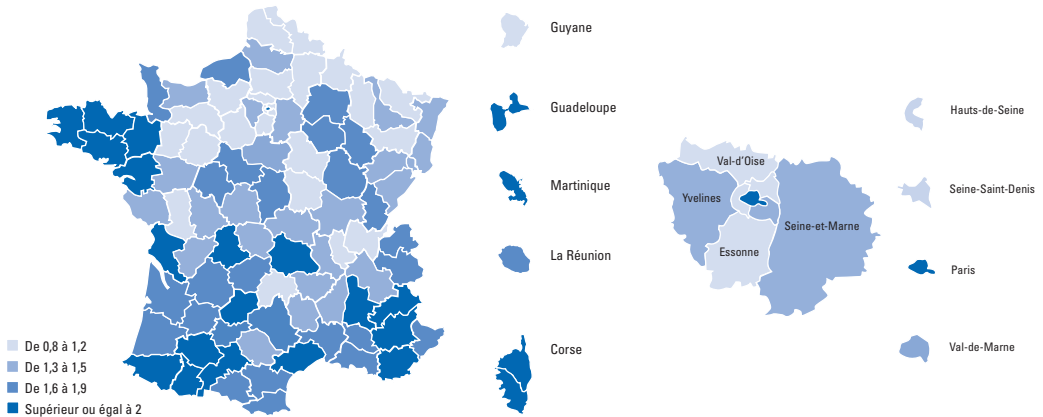
Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2010)

Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-de-Haute-Provence	232	509	174	915	Ardèche	207	933	249	1 389	Paris	2 334	3 402	2 128	7 864
Hautes-Alpes	179	446	160	785	Drôme	700	1 278	504	2 482	Charente	465	871	321	1 657
Bouches-du-Rh.	2 732	4 873	2 009	9 614	Isère	1 888	3 388	1 150	6 426	Charente-Mar.	749	1 478	587	2 814
Vaucluse	764	1 485	582	2 831	Savoie	583	1 124	401	2 108	Deux-Sèvres	421	885	348	1 654
Aix-Marseille	3 907	7 313	2 925	14 145	Haute-Savoie	1 062	1 955	643	3 660	Vienne	526	1 057	402	1 985
Aisne	843	1 563	615	3 021	Grenoble	4 440	8 678	2 947	16 065	Poitiers	2 161	4 291	1 658	8 110
Oise	1 318	2 415	901	4 634	Nord	3 994	6 364	2 855	13 213	Ardennes	443	835	447	1 725
Somme	495	1 820	623	2 938	Pas-de-Calais	2 381	4 029	1 790	8 200	Aube	458	809	373	1 640
Amiens	2 656	5 798	2 139	10 593	Lille	6 375	10 393	4 645	21 413	Marne	831	1 438	670	2 939
Doubs	810	1 525	585	2 920	Corrèze	302	597	252	1 151	Haute-Marne	309	565	262	1 136
Jura	322	761	313	1 396	Creuse	144	327	177	648	Reims	2 041	3 647	1 752	7 440
Haute-Saône	379	699	297	1 375	Haute-Vienne	377	860	364	1 601	Côtes-d'Armor	278	1 512	513	2 303
Terr. de Belfort	225	367	143	735	Limoges	823	1 784	793	3 400	Finistère	898	1 586	704	3 188
Besançon	1 736	3 352	1 338	6 426	Ain	748	1 843	584	3 175	Ille-et-Vilaine	1 006	1 768	777	3 551
Dordogne	302	1 182	363	1 847	Loire	1 006	1 745	640	3 391	Morbihan	929	771	484	2 184
Gironde	1 893	3 384	1 525	6 802	Rhône	2 441	4 126	1 837	8 404	Rennes	3 111	5 637	2 478	11 226
Landes	290	1 170	341	1 801	Lyon	4 195	7 714	3 061	14 970	Eure	932	1 768	527	3 226
Lot-et-Garonne	400	771	340	1 511	Aude	437	941	349	1 727	Seine-Maritime	1 848	3 447	1 282	6 577
Pyrénées-Atl.	700	1 539	473	2 712	Gard	1 006	1 789	664	3 459	Rouen	2 780	5 215	1 874	9 869
Bordeaux	3 585	8 046	3 042	14 673	Hérault	1 389	2 538	1 011	4 938	Bas-Rhin	1 646	2 927	1 043	5 616
Calvados	703	1 986	727	3 416	Lozère	90	225	118	433	Haut-Rhin	1 164	2 043	776	3 983
Manche	598	1 154	522	2 274	Pyr.-Orientales	610	1 175	502	2 287	Strasbourg	2 810	4 970	1 819	9 599
Orne	367	646	296	1 309	Montpellier	3 532	6 668	2 644	12 844	Ariège	119	481	186	786
Caen	1 668	3 786	1 545	6 999	Meurthe-et-Mos.	1 140	1 852	835	3 827	Aveyron	126	793	252	1 171
Allier	319	1 037	349	1 705	Meuse	235	675	275	1 185	Haute-Garonne	1 725	3 059	1 164	5 948
Cantal	32	570	175	777	Moselle	1 574	2 941	1 072	5 587	Gers	244	501	176	921
Haute-Loire	122	642	231	995	Vosges	637	1 095	437	2 169	Lot	196	420	188	804
Puy-de-Dôme	574	1 696	615	2 885	Nancy-Metz	3 586	6 563	2 619	12 768	Hautes-Pyrénées	297	551	219	1 067
Clermont-Ferrand	1 047	3 945	1 370	6 362	Loire-Atlantique	1 413	2 482	1 011	4 906	Tarn	301	1 016	346	1 663
Corse-du-Sud	162	352	143	657	Maine-et-Loire	817	1 588	582	2 987	Tarn-et-Gar.	222	749	248	1 219
Haute-Corse	149	452	176	777	Mayenne	328	691	235	1 254	Toulouse	3 230	7 570	2 779	13 579
Corse	311	804	319	1 434	Sarthe	472	1 780	520	2 772	Yvelines	2 326	3 927	1 747	8 000
Seine-et-Marne	2 300	3 975	1 657	7 932	Vendée	529	897	352	1 778	Essonne	2 015	3 477	1 589	7 081
Seine-Saint-Denis	2 853	4 464	2 376	9 693	Nantes	3 559	7 438	2 700	13 697	Hauts-de-Seine	2 364	3 608	1 746	7 718
Val-de-Marne	2 122	3 339	1 505	6 966	Alpes-Mar.	1 344	2 526	1 019	4 889	Val-d'Oise	2 131	3 623	1 592	7 346
Créteil	7 275	11 778	5 538	24 591	Var	1 381	2 471	1 038	4 890	Versailles	8 836	14 635	6 674	30 145
Côte-d'Or	749	1 364	608	2 721	Nice	2 725	4 997	2 057	9 779	France métro.	84 591	159 360	65 258	309 209
Nièvre	291	526	270	1 087	Cher	393	809	309	1 511	Guadeloupe	817	1 493	787	3 097
Saône-et-Loire	788	1 454	535	2 777	Eure-et-Loir	676	1 227	481	2 384	Guyane	549	1 065	569	2 183
Yonne	495	967	351	1 813	Indre	303	574	244	1 121	Martinique	530	1 479	740	2 749
Dijon	2 323	4 311	1 764	8 398	Indre-et-Loire	778	1 462	547	2 787	La Réunion	1 705	3 061	1 441	6 207
					Loir-et-Cher	426	839	363	1 628	DOM	3 601	7 098	3 537	14 236
					Loiret	969	1 714	706	3 389	France métro.	88 192	166 458	68 795	323 445
					Orléans-Tours	3 545	6 625	2 650	12 820	+ DOM	91 793	173 556	72 332	335 680

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2010)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, en janvier 2010, 140 500 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32,4 % au niveau du premier degré et 67,6 % au niveau du second degré [1].

45 500 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés, dont 87 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,6 % sur une échelle d'instituteurs et 10,3 % sont des instituteurs suppléants. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes. 15,9 % des enseignants exercent à temps partiel ou incomplet, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à 2009 ; ce taux pour les instituteurs suppléants a augmenté de 4 points de 2009 à 2010, dépassant ainsi 40 %.

95 000 enseignants, dont les deux tiers sont des femmes, sont rémunérés au titre de l'enseignement du second degré. 78 000 enseignants (82,1 %) sont payés sur des échelles de titulaires, dont un sur sept exerce à temps partiel. 73,4 % sont des professeurs certifiés, 13 % sont des professeurs de lycée professionnel et 8,2 % des adjoints d'enseignement. L'âge moyen est de 46 ans, les certifiés sont un peu plus jeunes (45,6 ans). Les enseignants non titulaires (17 000) sont rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires. Cet effectif continue d'augmenter (+ 3,9 % en 2009, + 6,1 % en 2010) pour partiellement compenser la diminution des enseignants titulaires (- 2,6 % en 2009, - 1,9 % en 2010). Nombreux sont les maîtres contractuels ou auxiliaires à occuper un emploi à temps partiel ou incomplet (48,1 %). Ces enseignants sont jeunes avec en moyenne neuf ans de moins que les titulaires.

Les enseignants rémunérés aux titres des enseignements scolaires des premier et second degrés sont plus souvent des femmes dans le secteur privé sous contrat que dans le secteur public (74 % contre 68,5 %), ils sont plus âgés (43,6 ans contre 41,9 ans dans le public) et sont proportionnellement plus nombreux à exercer à temps partiel ou incomplet (19,4 % contre 11,1 % dans le public).

On constate dans le secteur privé de fortes disparités entre les départements [2]. Les effectifs les plus importants se situent dans le département du Nord (3 200). En Loire-Atlantique (2 400) et en Ile-et-Vilaine (2 000), on dénombre quatre fois et demie plus d'enseignants que l'effectif moyen départemental.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **École ou établissement sous contrat.** Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les **actions LOLF du programme "Enseignement privé des premier et second degrés"**, (voir 9.1).

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7099.

Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés, janvier 2010

(France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Effectif	Premier degré			Second degré				Total			
		Âge moyen	Âge femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	Âge femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	Âge femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	39 572	42,6	91,0	12,8	779	55,1	63,8	13,9	40 351	42,8	90,5	12,8
Instituteurs	1 205	42,6	92,2	21,5	13	54,8	61,5	38,5	1 218	42,7	91,9	21,7
Prof. de chaire supérieure	-	-	-	-	57	55,6	21,1	0,0	57	55,6	21,1	0,0
Professeurs agrégés	-	-	-	-	3 269	48,1	46,3	6,6	3 269	48,1	46,3	6,6
Certifiés et assimilés	13	52,8	84,6	7,7	57 183	45,6	67,5	15,5	57 196	45,6	67,5	15,5
Prof. lycée professionnel	2	39,5	100,0	0,0	10 170	46,1	61,3	11,5	10 172	46,1	61,3	11,5
AE-CE (EPS)	-	-	-	-	6 357	47,8	70,3	22,0	6 357	47,8	70,3	22,0
Prof. ens. général collège	-	-	-	-	129	58,2	51,9	26,4	129	58,2	51,9	26,4
Échelle de titulaires	40 792	42,6	91,0	13,0	77 957	46,1	65,9	15,1	118 749	44,9	74,6	14,4
Instituteurs suppléants	4 691	34,1	91,0	40,6	3	36,3	100,0	33,3	4 694	34,1	91,1	40,6
Maîtres auxiliaires	-	-	-	-	17 011	37,0	65,3	48,1	17 011	37,0	65,3	48,1
Échelle de non-titulaires	4 691	34,1	91,0	40,6	17 011	37,0	65,3	48,1	21 705	36,4	70,9	46,5
Tous grades	45 483	41,7	91,0	15,9	94 971	44,5	65,8	21,0	140 454	43,6	74,0	19,4

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2010) : répartition géographique (1)

Départements / académies				Départements / académies				Départements / académies			
Préél.	Élém. + autres	Total		Préél.	Élém. + autres	Total		Préél.	Élém. + autres	Total	
Alpes-Hte-Provence	9	35	44	Ardèche	88	407	495	Paris	376	1 395	1 771
Hauts-Alpes	17	42	59	Drôme	62	274	336	Charente	28	140	168
Bouches-du-Rhône	230	773	1 003	Isère	142	479	621	Charente-Mar.	26	186	212
Vaucluse	68	203	271	Savoie	40	157	197	Deux-Sèvres	65	333	398
Aix-Marseille	324	1 053	1 377	Haute-Savoie	39	471	510	Vienne	-	250	250
Aisne	67	187	254	Grenoble	371	1 788	2 159	Poitiers	119	909	1 028
Oise	63	200	263	Nord	956	2 248	3 204	Ardennes	27	85	112
Somme	118	281	399	Pas-de-Calais	295	733	1 028	Aube	20	102	122
Amiens	248	668	916	Lille	1 251	2 981	4 232	Marne	75	279	354
Doubs	42	189	231	Corrèze	6	64	70	Haute-Marne	9	38	47
Jura	34	97	131	Creuse	1	10	11	Reims	131	504	635
Haute-Saône	12	60	72	Haute-Vienne	26	81	107	Côtes-d'Armor	3	948	951
Territoire de Belfort	15	57	72	Limoges	33	155	188	Finistère	384	1 385	1 769
Besançon	103	403	506	Ain	32	324	356	Ille-et-Vilaine	570	1 467	2 037
Dordogne	20	90	110	Loire	202	691	893	Morbihan	497	1 366	1 863
Gironde	141	504	645	Rhône	344	1 194	1 538	Rennes	1 454	5 166	6 620
Landes	15	128	143	Lyon	578	2 209	2 787	Eure	57	185	242
Lot-et-Garonne	37	121	158	Aude	21	92	113	Seine-Maritime	150	458	608
Pyrénées-Atlantiques	9	724	733	Gard	116	307	423	Rouen	207	643	850
Bordeaux	222	1 567	1 789	Hérault	127	465	592	Bas-Rhin	39	239	278
Calvados	122	364	486	Lozère	44	130	174	Haut-Rhin	28	219	247
Manche	123	345	468	Pyr.-Orientales	30	173	203	Strasbourg	67	458	525
Orne	68	242	310	Montpellier	338	1 167	1 505	Ariège	8	50	58
Caen	313	951	1 264	Meurthe-et-Moselle	66	193	259	Aveyron	7	333	340
Allier	23	119	142	Meuse	-	87	87	Hte-Garonne	111	430	541
Cantal	20	85	105	Moselle	61	222	283	Gers	20	87	107
Haute-Loire	96	337	433	Vosges	29	116	145	Lot	8	76	84
Puy-de-Dôme	30	345	375	Nancy-Metz	156	618	774	Htes-Pyrénées	43	104	147
Clermont-Ferrand	169	886	1 055	Loire-Atlantique	649	1 773	2 422	Tarn	61	249	310
Corse-du-Sud	9	22	31	Maine-et-Loire	461	1 277	1 738	Tarn-et-Gar.	21	125	146
Haute-Corse	4	13	17	Mayenne	136	478	614	Toulouse	279	1 454	1 733
Corse	13	35	48	Sarthe	11	490	501	Yvelines	142	511	653
Seine-et-Marne	76	274	350	Vendée	468	1 130	1 598	Essonne	74	293	367
Seine-Saint-Denis	74	354	428	Nantes	1 125	5 148	6 873	Hauts-de-Seine	175	567	742
Val-de-Marne	106	384	490	Alpes-Maritimes	81	320	401	Val-d'Oise	67	257	324
Créteil	256	1 012	1 268	Var	49	273	322	Versailles	458	1 628	2 086
Côte-d'Or	43	172	215	Nice	130	593	723	France métro.	9 729	34 766	44 495
Nièvre	14	44	58	Cher	15	83	98	Guadeloupe	49	190	239
Saône-et-Loire	52	156	208	Eure-et-Loir	55	167	222	Guyane	27	85	112
Yonne	28	104	132	Indre	16	48	64	Martinique	24	207	231
Dijon	137	476	613	Indre-et-Loire	65	269	334	La Réunion	95	311	406
				Loir-et-Cher	44	136	180	DOM	195	793	988
				Loiret	76	196	272	France métro.	9 924	35 559	45 483
				Orléans-Tours	271	899	1 170				

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, autres enseignants des corps du 1^{er} degré.

Présentation

En 2009-2010, 356 400 enseignants en face d'élèves du second degré exercent dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM [1] [2]. Ce nombre est en baisse de 3 800 par rapport à la rentrée précédente, et cela confirme la tendance observée depuis l'année 2002-2003 (44 300 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002). Par rapport à la rentrée 2008, le nombre total d'enseignants devant élèves a baissé de 1,0 %. Pendant cette même période, le nombre de titulaires a diminué de 1,7 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 18,1 %.

Parmi les titulaires, les effectifs des agrégés et des professeurs de chaires supérieures diminuent par rapport à la rentrée dernière, pour la troisième année consécutive, alors qu'ils ne cessaient d'augmenter avant la rentrée 2006. Les effectifs de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 1,0 %), et les PLP voient leur nombre passer à 56 600, correspondant à une baisse de 2,2 %.

La situation est contrastée selon les corps si l'on observe les courbes depuis la rentrée 2000. Les effectifs des certifiés continuent de baisser depuis la rentrée 2003 mais moins vite qu'ils n'avaient augmenté durant la période 2000-2002. La baisse du nombre des adjoints et chargés d'enseignement, de PLP et des agrégés et professeurs de chaire supérieure continue mais a ralenti à la rentrée 2009.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA (1 900) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus (7 400).

Par rapport aux éditions antérieures de RERS, il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

Les enseignants du second degré public : évolution

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1) (France métropolitaine + DOM)

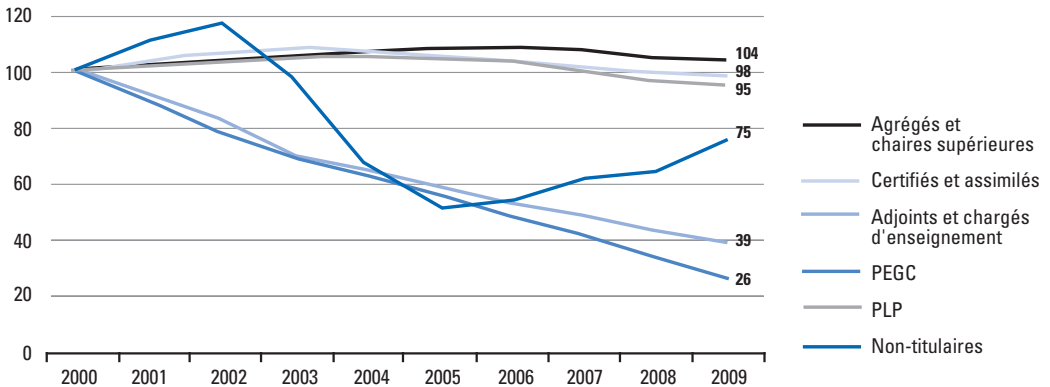
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agrégés et chaires supérieures	46 723	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196	50 223	49 721	48 848	48 439
Certifiés et assimilés	235 697	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580	242 422	238 317	232 200	229 914
Adjoints et chargés d'enseignement	5 605	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199
PEGC	23 091	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091
PLP	59 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198	61 444	59 932	57 910	56 624
Titulaires	370 512	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025	368 395	360 152	349 038	343 267
Non-titulaires (2)	17 450	19 315	20 327	16 841	11 543	9 038	9 392	10 695	11 107	13 121
Total général	387 962	393 644	400 653	398 328	389 531	383 063	377 787	370 847	360 145	356 388

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

(2) Ne sont comptabilisés que les maîtres auxiliaires et les contractuels, et donc pas les vacataires par exemple.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (y compris les stagiaires) (Indice 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM)

Indices



Présentation

En 2009-2010, 356 400 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 200 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 31 400, 26 500 et 23 700 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 000 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 800 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 6 700 et 16 600 enseignants [1].

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (58 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 54 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires en France métropolitaine et en DOM est de 3,7 %, elle était de 3,1 % l'an dernier. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,9 % à Toulouse à 5,2 % à Créteil) [2]. Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42 % en Guyane à 57 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine : de 4,3 % à La Réunion à 25,7 % en Guyane [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA (1 900) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus (7 400).

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

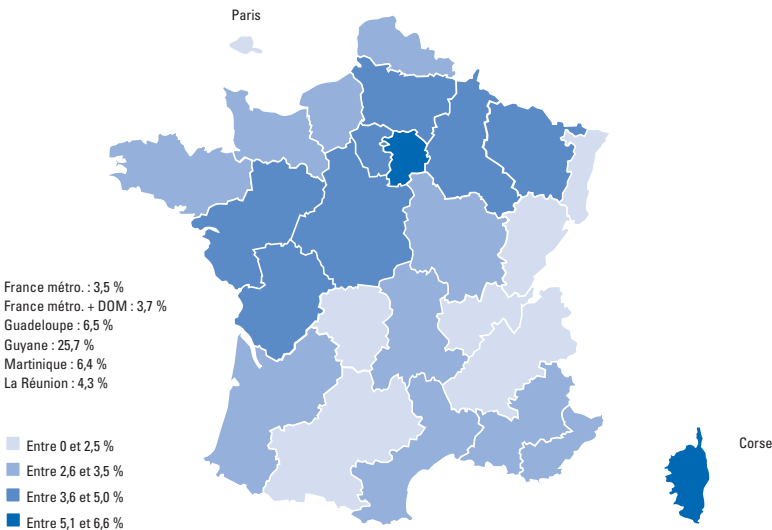
Les enseignants du second degré public par académie

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2009-2010

Académies	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation (%)
Aix-Marseille	7 731	2 441	5 853	16 025	59
Amiens	5 560	2 218	3 809	11 587	56
Besançon	3 221	1 105	2 687	7 013	57
Bordeaux	7 695	2 650	5 754	16 099	58
Caen	3 925	1 213	2 874	8 012	55
Clermont-Ferrand	3 319	928	2 493	6 740	57
Corse	898	296	578	1 772	58
Créteil	13 003	2 219	11 319	26 541	57
Dijon	4 459	737	3 722	8 918	57
Grenoble	8 355	1 867	6 381	16 603	60
Lille	11 106	4 902	7 684	23 692	54
Limoges	1 889	629	1 517	4 035	57
Lyon	7 594	2 166	5 938	15 698	60
Montpellier	7 024	1 816	5 044	13 884	57
Nancy-Metz	6 727	1 973	5 742	14 442	56
Nantes	7 138	1 929	5 538	14 605	55
Nice	5 669	1 374	4 028	11 071	59
Orléans-Tours	6 945	1 946	4 884	13 775	58
Paris	3 661	1 077	5 767	10 505	60
Poitiers	4 526	1 356	3 289	9 171	58
Reims	3 899	1 450	2 706	8 055	56
Rennes	5 873	1 731	4 956	12 560	56
Rouen	5 672	1 299	4 276	11 247	57
Strasbourg	5 305	823	4 864	10 992	57
Toulouse	7 209	2 301	5 231	14 741	60
Versailles	15 213	2 638	13 547	31 398	62
Total France métropolitaine	163 616	45 084	130 481	339 181	58
Guadeloupe	1 840	488	1 410	3 738	52
Guyane	1 180	268	678	2 126	42
Martinique	1 513	671	1 294	3 478	57
La Réunion	3 806	1 390	2 669	7 865	49
Total DOM	8 339	2 817	6 051	17 207	50
Total France métropolitaine + DOM	171 955	47 901	136 532	356 388	57

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré et les vacataires.

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2009-2010



Présentation

À la rentrée 2009, 172 000 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,2 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 136 500 professeurs (38,2 %) tandis que 47 900 enseignants (13,4 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1].

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés et assimilés sont majoritaires (respectivement 85,9 % et 57,8 % du corps enseignant) [2]. Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 3,5 % du corps enseignant et les non-titulaires 3,0 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 27,2 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,8 %. Dans les LP, 82,9 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (8,8 %).

La proportion de femmes, 57,4 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,9 %), que dans les LEGT (52,9 %) et, surtout, que dans les LP (48,4 %) [1]. Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,4 %) et, parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 49,1 %, 47,9 % et 31,6 % de femmes.

Globalement, 9,8 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce chiffre est en baisse par rapport à la rentrée 2008 (10,4 %). Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (11,9 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,4 et 6,3 %). 18,6 % des PEGC travaillent à temps partiel.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Les enseignants du second degré public par corps

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) selon le type d'établissement en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 121	2 121	31,6	0,3
Agrégés	8 944	306	37 068	46 318	51,6	7,4
Certifiés, professeurs EPS	147 629	3 419	78 866	229 914	61,4	11,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 472	231	496	2 199	47,9	9,7
PEGC	6 073	12	6	6 091	58,1	18,6
PLP	2 726	39 720	14 178	56 624	49,1	6,7
Total titulaires et stagiaires	166 844	43 688	132 735	343 267	57,7	9,8
Maîtres auxiliaires	645	220	249	1 114	55,1	
Professeurs contractuels	4 466	3 993	3 548	12 007	50,0	
Total non titulaires	5 111	4 213	3 797	13 121	50,5	
Total général	171 955	47 901	136 532	356 388	57,4	
% femmes	63,9	48,4	52,9	57,4		
% temps partiel des titulaires	11,9	6,3	8,4	9,8		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture – 2 121 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 31,6 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,9 % des enseignants sont des femmes et 11,9 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,6	0,6
Agrégés	5,2	0,6	27,2	13,0
Certifiés, professeurs EPS	85,9	7,1	57,8	64,5
Adjoints et chargés d'enseignement	0,9	0,5	0,4	0,6
PEGC	3,5	0,0	0,0	1,7
PLP	1,6	82,9	10,4	15,9
Total titulaires et stagiaires	97,0	91,2	97,2	96,3
Non-titulaires (2)	3,0	8,8	2,8	3,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les enseignants d'un corps du premier degré ne sont pas comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 78,2 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2009. Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,4 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production dont 24,2 % en génie mécanique et 24,0 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,4 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (32 700 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 300 enseignants) alors qu'en lycée général ou technologique les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (21 900 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (8,7 % contre 3,7 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (2,4 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (68,3 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,2 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 38,7 % de femmes en philosophie à 82,6 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,6 %), même si 89,8 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique sont des femmes.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Groupe de disciplines "lettres".** Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques".** Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie".** Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé.** Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total (2)	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	2	12	3 802	3 816	38,7	2,3
Lettres	32 660	10 286	15 609	58 555	78,2	2,3
Langues	32 336	152	21 892	54 380	82,6	2,5
Histoire-géographie	17 622	41	9 750	27 413	51,8	1,1
Sciences économiques et sociales		7	3 841	3 848	48,3	3,1
Mathématiques	23 558	5 247	16 614	45 419	46,0	2,4
Physique-chimie	7 686	60	13 113	20 859	42,5	0,9
Biologie-géologie	10 600	15	6 205	16 820	64,5	1,1
Éducation musicale	5 928		189	6 117	58,2	3,2
Arts plastiques	5 837	4	489	6 330	63,7	10,0
Métiers des arts appliqués		1 866	1 584	3 450	61,8	17,6
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	202	66	1 527	1 795	65,2	13,3
Éducation physique et sportive	20 681	2 712	6 385	29 778	45,6	0,7
Total domaines disciplinaires	157 112	20 468	101 000	278 580	62,2	2,4
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	11 461	17	8	11 486	28,0	4,7
Sciences techniques industrielles			539	539	6,1	14,3
Encadrement des ateliers : industrie (1)		1		1	0,0	0,0
Génie industriel	957	3 038	1 424	5 419	29,3	18,6
Génie chimique		113	65	178	28,7	6,7
Génie civil	658	1 607	1 294	3 559	10,1	18,1
Génie thermique	183	651	445	1 279	4,5	22,1
Génie mécanique	108	4 415	7 015	11 538	3,5	5,0
Génie électrique	12	2 733	4 386	7 131	4,3	2,5
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	916	3 054	1 189	5 159	89,8	13,8
Hôtellerie : techniques culinaires	70	768	638	1 476	10,7	8,2
Total domaines technico-professionnels de la production	14 365	16 397	17 003	47 765	22,6	8,7
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique-télématique		1	200	201	6,0	0,5
Industries graphiques	6	148	125	279	32,3	37,3
Autres activités : conduite, navigation		505	85	590	5,6	13,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	23	333	144	500	30,2	41,0
EFS-Employé technique des collectivités	281	51	8	340	90,6	25,3
Paramédical et social-Soins personnels		1 416	1 779	3 195	90,4	24,9
Économie et gestion	95	7 939	15 443	23 477	69,8	4,8
Hôtellerie : services, tourisme	27	633	738	1 398	44,4	5,6
Total domaines technico-professionnels des services	432	11 026	18 522	29 980	68,3	8,3
Enseignement non spécialisé	46	10	7	63	73,0	73,0
Ensemble	171 955	47 901	136 532	356 388	57,4	3,7

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Remarque : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement-collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2009-2010, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,2 heures, dont 17,0 heures d'enseignement. À la rentrée 2007, le service était de 17,9 heures, le service moyen hebdomadaire augmente donc depuis deux ans, notamment en raison de l'augmentation des heures supplémentaires. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,9 en moyenne) notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

6 056 300 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (49,1 %), ont été dispensées en 2009-2010. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la rentrée précédente (- 0,6 % par rapport à 2008-2009, - 2,1 % par rapport à 2007-2008) [2]. Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 02.43.

– "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, Education & formations, n° 46, juillet 1996.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Enseignement	Autres activités (1)	Heures rémunérées		Dont heures supplémentaires
				Heures de pondération	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	48 439	14,3	1,2	0,4	15,9	1,9
Certifiés et assimilés	229 914	17,2	1,2	0,2	18,6	1,1
Adjoints et chargés d'enseignement	2 199	17,1	3,1	0,0	20,2	0,8
PEGC	6 091	17,4	0,6	0,0	17,9	0,8
PLP	56 624	18,4	0,6	0,0	18,9	1,3
Titulaires	343 267	17,0	1,1	0,2	18,3	1,3
Non-titulaires (3)	13 121	16,6	0,3	0,1	16,9	0,9
Ensemble (4)	356 388	17,0	1,1	0,2	18,2	1,3

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,9 heures qui se décompose en 14,3 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 1,9 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées selon le type d'établissement, le corps ou le groupe de corps dans le second degré public en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	134 323	4 427	553 761	692 511
Certifiés et assimilés	2 576 206	58 629	1 328 663	3 963 498
Adjoints et chargés d'enseignement	25 043	4 000	8 525	37 568
PEGC	105 659	191	110	105 960
PLP	48 861	727 429	262 606	1 038 896
Total titulaires et stagiaires	2 890 092	794 676	2 153 665	5 838 433
Maîtres auxiliaires	9 893	3 756	3 879	17 528
Professeurs contractuels	71 848	70 729	57 724	200 301
Total non-titulaires	81 741	74 485	61 603	217 829
Total général	2 971 833	869 161	2 215 268	6 056 262

Lecture - Les PLP dispensent 727 429 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 971 833 heures d'enseignement dans les collèges.

Présentation

Le ratio global d'heures d'enseignement par élève ("H/E") est de 1,41 heure [1]. Il est de 2,13 heures en lycée professionnel (LP) et de 2,40 heures en SEGPA, où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,21 heure en collège, de 1,39 heure en lycée pré-baccalauréat et de 1,63 heure en lycée post-baccalauréat. Au total, on constate des différences selon les académies, avec un minimum de 1,34 heure par élève à Nice et un maximum de 1,56 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont les plus faibles, les valeurs allant de 1,16 dans l'académie de Rennes et dans celle de Versailles à 1,31 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E va de 1,31 à Grenoble à 1,53 en Corse. Enfin, il existe de gros écarts en LP, les valeurs allant de 1,92 en Guadeloupe à 2,53 en Corse. Par rapport à la rentrée 2008, on peut noter que les chiffres ont très peu changé ; de plus, les valeurs minimum et maximum de ces H/E sont pour les mêmes académies.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 23,0 dans les formations dispensées en collège, de 12,6 en SEGPA, de 15,8 en lycée professionnel, de 22,8 en lycée pré-baccalauréat et de 20,4 en lycée post-baccalauréat. Il y a peu de disparités selon les académies, avec un minimum en Corse de 19,1 et un maximum de 22,6 dans l'académie de Paris. Depuis la rentrée 2000, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement. C'est le même constat en considérant le H/E, sauf pour l'enseignement en LP où le H/E a augmenté significativement ; on peut expliquer ceci par la baisse importante du nombre d'élèves étudiant en LP depuis la rentrée 2005, qui est plus importante que la baisse du nombre d'heures [2][3]. Étant donné la baisse du nombre des professeurs, la stabilité des deux indicateurs peut s'expliquer par une baisse du nombre d'élèves, et/ou par une baisse des enseignements en petits groupes.

Définitions

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

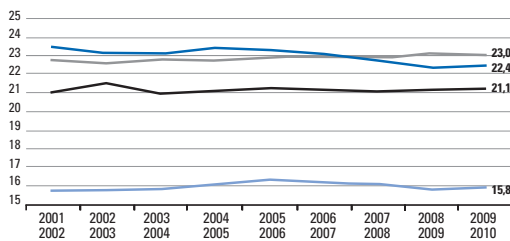
Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

[1] Indicateurs "heures/élèves" et "élèves/enseignant" dans le second degré en 2009-2010

Académies	Collège		SEGPA		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,7	2,31	12,9	2,13	15,2	1,43	22,4	1,69	20,4	1,40	21,3
Amiens	1,25	22,4	2,44	12,4	2,12	15,9	1,43	22,1	1,85	18,2	1,48	20,2
Besançon	1,22	22,5	2,41	13,0	2,22	14,6	1,44	21,9	1,79	18,0	1,45	20,3
Bordeaux	1,17	24,0	2,38	12,7	2,16	16,1	1,35	23,5	1,61	20,5	1,39	21,7
Caen	1,24	22,6	2,31	12,6	2,29	15,3	1,41	22,4	1,72	19,0	1,46	20,5
Clermont-Ferrand	1,26	22,0	2,35	13,1	2,09	16,2	1,38	22,6	1,67	19,0	1,44	20,6
Corse	1,31	22,0	2,43	12,3	2,53	12,9	1,53	19,9	2,43	14,6	1,56	19,1
Créteil	1,25	22,6	2,48	12,7	2,06	16,8	1,40	22,9	1,65	20,1	1,44	21,2
Dijon	1,22	22,6	2,31	12,6	2,21	15,1	1,41	22,3	1,66	19,3	1,42	20,6
Grenoble	1,17	23,1	2,51	11,7	2,16	15,3	1,31	23,0	1,64	20,5	1,35	21,3
Lille	1,28	21,8	2,36	12,8	2,04	15,9	1,47	21,4	1,63	19,6	1,50	19,8
Limoges	1,27	22,1	2,36	13,0	2,20	16,4	1,46	22,3	1,77	19,4	1,48	20,7
Lyon	1,20	23,2	2,28	12,8	2,22	14,7	1,38	22,7	1,61	20,4	1,39	21,1
Montpellier	1,19	23,6	2,17	13,3	2,08	15,7	1,38	22,8	1,64	20,5	1,38	21,5
Nancy-Metz	1,26	22,5	2,51	12,5	2,18	15,9	1,45	22,0	1,73	19,5	1,48	20,5
Nantes	1,21	23,1	2,33	12,9	2,22	15,5	1,40	22,3	1,70	19,9	1,42	21,0
Nice	1,17	23,4	2,41	12,4	2,00	15,9	1,32	23,8	1,63	21,8	1,34	21,9
Orléans-Tours	1,24	22,2	2,32	12,2	2,11	15,5	1,37	22,8	1,72	18,5	1,41	20,7
Paris	1,20	23,8	2,65	10,9	2,11	15,6	1,32	24,3	1,33	25,3	1,36	22,6
Poitiers	1,20	23,0	2,35	12,7	2,18	15,7	1,36	22,9	1,78	18,6	1,40	21,1
Reims	1,26	22,3	2,57	11,8	2,13	15,8	1,42	22,5	1,71	19,6	1,47	20,4
Rennes	1,16	23,6	2,45	12,2	2,24	15,1	1,34	23,1	1,52	21,2	1,37	21,3
Rouen	1,28	22,2	2,40	12,9	2,17	15,7	1,38	22,7	1,69	20,6	1,45	20,8
Strasbourg	1,22	22,8	2,60	11,5	2,12	15,5	1,42	23,5	1,64	20,3	1,43	21,1
Toulouse	1,17	23,7	2,51	12,1	2,12	15,9	1,32	23,1	1,62	20,7	1,37	21,6
Versailles	1,16	24,0	2,49	12,0	2,08	15,7	1,34	23,9	1,57	21,6	1,36	22,0
France métropolitaine	1,21	23,0	2,41	12,5	2,13	15,7	1,38	22,8	1,63	20,5	1,41	21,1
Guadeloupe	1,21	23,5	2,42	12,8	1,92	17,8	1,40	23,1	1,70	19,2	1,41	21,6
Guyane	1,25	22,6	2,24	15,0	2,07	16,8	1,49	22,0	2,09	16,5	1,46	20,7
Martinique	1,23	23,0	2,24	14,2	2,21	15,8	1,50	20,4	1,85	17,7	1,53	19,8
La Réunion	1,20	23,1	2,15	13,8	2,10	17,0	1,41	23,4	1,65	20,1	1,43	21,2
DOM	1,22	23,1	2,24	13,9	2,08	16,8	1,43	22,6	1,73	19,0	1,45	21,0
France métr. + DOM	1,21	23,0	2,40	12,6	2,13	15,8	1,39	22,8	1,63	20,4	1,41	21,1

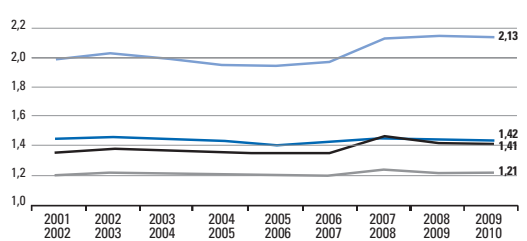
[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)



— Collège hors SEGPA — Lycée pré et post-bac
 — LP — Ensemble

Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectuée, en moyenne, 39 h 54 de travail par semaine, dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves [1]. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections des devoirs, pour respectivement 8 h 50 et 5 h 24 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine au suivi des élèves et trois quarts d'heure aux parents d'élèves. La documentation semble être aussi une part importante de leur activité puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 20 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 34 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 73,8 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 15 h 22 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 24 h 32 à travailler dans l'établissement. Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 06 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. Les enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 20 supplémentaire par semaine, dont 1 h 08 en Heures supplémentaires années (HSA) et 0 h 12 en Heures supplémentaires effectives (HSE), et bénéficient en moyenne de 0 h 29 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent 11,6 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé.

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 01 pour les disciplines littéraires à 37 h 15 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les enseignants des disciplines littéraires passent 1 h 28 de plus que l'ensemble des enseignants à corriger les copies et travaillent 2 h 18 de plus à leur domicile [2].

Les hommes donnent, en moyenne, 19 h 19 de cours contre 18 h 55 pour les femmes mais ils passent moins de temps que les femmes hors de la présence des élèves (20 h 26 contre 21 h 06) [3].

Définitions

■ **Champ.** Un échantillon représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 1 209 enseignants a été réalisée en septembre 2008 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur les enseignants du second degré, septembre 2008.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire selon le corps en 2008

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP (1)	Total
Effectifs de l'enquête	108	706	267	1 081
%	10,1	65,3	25,0	100,0
Heures				
Heures rémunérées	16 h 43	19 h 23	20 h 02	19 h 06
dont heures supplémentaires années	1 h 42	0 h 59	1 h 25	1 h 08
dont heures supplémentaires effectives	0 h 16	0 h 10	0 h 25	0 h 12
Heures d'enseignement	16 h 06	18 h 53	19 h 49	18 h 37
Heures de décharge	0 h 37	0 h 30	0 h 13	0 h 29
Heures hors enseignement	22 h 50	20 h 28	20 h 29	20 h 48
Heures de préparation des cours	9 h 47	8 h 36	9 h 05	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 07	5 h 31	4 h 02	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 51	0 h 53	1 h 22	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 29	0 h 50	0 h 33	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 04	0 h 56	0 h 56	0 h 57
Heures de documentation	3 h 10	2 h 10	2 h 24	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 30	2 h 07	1 h 34
dont heures de travail à la maison	18 h 13	15 h 08	13 h 39	15 h 22
Total heures travaillées	39 h 33	39 h 51	40 h 31	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	12,4 j.	11,3 j.	12,3 j.	11,6 j.

(1) PLP : professeurs de lycée professionnel.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaire selon la discipline en 2008

Moyennes d'heures	Littéraires	Scienti- fiques	Techno- logiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs de l'enquête	296	231	194	147	213	1 081
%	27,4	21,4	17,9	13,6	19,7	100,0
Heures						
Heures rémunérées	18 h 42	19 h 03	19 h 37	18 h 32	19 h 41	19 h 06
dont heures supplémentaires années	0 h 59	1 h 11	1 h 41	0 h 44	1 h 11	1 h 08
dont heures supplémentaires effectives	0 h 09	0 h 13	0 h 13	0 h 06	0 h 21	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 22	18 h 28	19 h 15	18 h 18	18 h 51	18 h 37
Heures de décharge	0 h 20	0 h 35	0 h 23	0 h 14	0 h 51	0 h 29
Heures hors enseignement	23 h 19	20 h 51	20 h 60	20 h 13	17 h 34	20 h 48
Heures de préparation des cours	9 h 08	8 h 05	9 h 29	9 h 20	8 h 21	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 52	7 h 02	4 h 09	5 h 26	2 h 36	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 59	0 h 59	1 h 03	0 h 47	0 h 54	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 53	0 h 41	0 h 32	0 h 41	0 h 52	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 02	0 h 57	1 h 09	0 h 46	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	3 h 03	1 h 49	2 h 23	1 h 59	2 h 10	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 18	2 h 14	1 h 14	1 h 51	1 h 34
dont heures de travail à la maison	17 h 40	15 h 25	14 h 23	15 h 49	12 h 37	15 h 22
Total heures travaillées	42 h 01	39 h 55	40 h 37	38 h 45	37 h 15	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	14,3 j.	11 j.	10,6 j.	10,8 j.	9,9 j.	11,6 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire selon le sexe en 2008

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs de l'enquête	496	585	1 081
%	45,9	54,1	100,0
Heures			
Heures rémunérées	19 h 19	18 h 55	19 h 06
dont heures supplémentaires années	1 h 22	0 h 57	1 h 08
dont heures supplémentaires effectives	0 h 14	0 h 11	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 40	18 h 34	18 h 37
Heures de décharge	0 h 38	0 h 21	0 h 29
Heures hors enseignement	20 h 26	21 h 06	20 h 48
Heures de préparation des cours	8 h 22	9 h 13	8 h 50
Heures de correction des copies	5 h 01	5 h 44	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 53	1 h 00	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 38	0 h 50	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 06	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	2 h 49	1 h 56	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 36	1 h 32	1 h 34
dont heures de travail à la maison	14 h 44	15 h 54	15 h 22
Total heures travaillées	39 h 45	40 h 01	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	10,6 j.	12,3 j.	11,6 j.

Présentation

En janvier 2010 pour la France métropolitaine et les DOM, 140 500 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés. 95 000 enseignants exercent au titre de l'enseignement du second degré dont 47 % en collège, 34,9 % en lycée d'enseignement général et technologique y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,2 % au titre de l'enseignement professionnel et 2,9 % pour des actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, formation initiale ou continue des enseignants et remplacement) [1].

La répartition géographique montre que les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse avec 17 enseignants seulement, les deux départements de l'académie de Corse avec moins de 100. Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux, respectivement 6 500, 4 600, 3 900, 3 800, dépassant largement la plupart des effectifs académiques. Cinq académies : Nantes (10 300), Rennes (9 400), Lille (8 300), Versailles et Lyon (6 200 chacune) comptabilisent 42,4 % des enseignants.

Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements : si 47 % des enseignants exercent en collège, ce pourcentage oscille de 30 % en Lozère à 70 % dans l'Indre. Dans sept départements, les enseignants en collège représentent de 60 à 70 % de l'effectif du second degré (Alpes-de-Haute-Provence, Ardennes, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gers, Haute-Saône et Ain). En moyenne, 35 % des enseignants exercent en lycée d'enseignement général et technologique, mais ils sont peu nombreux (10 à 20 %) en Ariège, Ain, Tarn-et-Garonne, Eure-et-Loir et Dordogne, voire inexistantes en Haute-Saône. À l'opposé, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, ils représentent plus de 60 % des enseignants. Beaucoup de départements ont peu ou pas de lycées professionnels, mais dans cinq départements, les effectifs sont conséquents (30 % dans les Hautes-Alpes, en Haute-Savoie, en Lozère, dans l'Aube et en Guadeloupe).

Les trois cinquièmes des enseignants sont des professeurs certifiés, dont 55,8 % exercent en collège et 40,9 % en LEGT. Ils représentent plus des sept dixièmes des 44 700 enseignants en collège ou des 33 100 enseignants en LEGT. Les départements qui ont des proportions importantes d'enseignants en collège ont également un nombre élevé de professeurs certifiés : par exemple, le Maine-et-Loire (69,7 %), la Vendée (69,3 %), ou la Loire-Atlantique (68,3 %). 14 400 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, dont 60,5 % (8 700) sont rémunérés sur une échelle de PLP et 22,9 % sont payés sur une échelle de non-titulaires en tant que maîtres auxiliaires, effectif proportionnellement plus élevé dans ce type d'établissement.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **Établissement sous contrat.** Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7099.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie et département (janvier 2010)

Départements / académies	Total 2 nd degré	Dont enseignants en				% de certifiés	Départements / académies	Total 2 nd degré	Dont enseignants en				% de certifiés
		Collèges	LEGT, post-bac	LP					Collèges	LEGT, post-bac	LP		
Alpes-de-Hte-Provence	63	38	16	7	69,8	Meurthe-et-Moselle	991	391	343	238	58,2		
Hautes-Alpes	68	27	18	21	57,4	Meuse	202	94	77	31	61,4		
Bouches-du-Rhône	3 307	1 212	1 191	809	58,8	Moselle	1 198	482	363	338	52,3		
Vaucluse	724	395	221	83	66,7	Vosges	416	208	102	102	51,0		
Aix-Marseille	4 162	1 672	1 446	920	60,3	Nancy-Metz	2 807	1 175	885	709	54,9		
Aisne	564	227	197	133	52,1	Loire-Atlantique	3 784	1 830	1 296	539	68,3		
Oise	715	424	207	73	57,1	Maine-et-Loire	2 597	1 339	834	365	69,7		
Somme	960	463	365	98	62,8	Mayenne	785	410	248	105	69,7		
Amiens	2 239	1 114	769	304	58,3	Sarthe	877	428	249	182	61,6		
Doubs	548	313	133	96	59,3	Vendée	2 225	1 106	736	303	69,3		
Jura	407	215	131	53	51,8	Nantes	10 268	5 113	3 363	1 494	68,4		
Haute-Saône	155	104	-	48	41,3	Alpes-Maritimes	981	470	297	184	58,5		
Territoire de Belfort	215	100	75	36	61,4	Var	762	381	261	97	65,1		
Besançon	1 325	732	339	233	55,2	Nice	1 743	851	558	281	61,4		
Dordogne	302	171	59	60	52,0	Cher	241	96	75	64	54,8		
Gironde	1 593	727	490	313	65,6	Eure-et-Loir	454	237	87	116	43,0		
Landes	258	123	68	60	62,8	Indre	108	76	23	7	63,0		
Lot-et-Garonne	301	188	83	23	66,4	Indre-et-Loire	780	339	328	93	67,1		
Pyrénées-Atlantiques	1 399	678	417	235	65,0	Loir-et-Cher	361	191	117	43	57,1		
Bordeaux	3 853	1 887	1 117	691	64,2	Loiret	723	281	260	165	57,0		
Calvados	1 183	509	385	265	55,9	Orléans-Tours	2 667	1 220	890	488	57,6		
Manche	807	442	228	128	64,1	Paris	4 600	1 847	2 203	411	56,3		
Orne	531	253	150	122	51,0	Charente	324	166	104	47	63,0		
Caen	2 521	1 204	763	515	57,5	Charente-Maritime	385	226	99	50	67,0		
Allier	322	136	112	61	64,0	Deux-Sèvres	537	293	163	74	60,1		
Cantal	229	109	74	44	53,7	Vienne	535	234	135	147	55,1		
Haute-Loire	711	361	228	90	64,4	Poitiers	1 781	919	501	318	55,1		
Puy-de-Dôme	928	450	323	117	66,6	Ardennes	207	125	40	39	58,9		
Clermont-Ferrand	2 190	1 056	737	312	64,2	Aube	341	143	72	123	46,6		
Corse-du-Sud	57	34	20	-	68,4	Marne	876	398	283	180	61,4		
Haute-Corse	61	35	25	-	73,8	Haute-Marne	202	94	64	41	56,9		
Corse	118	69	45	-	71,2	Reims	1 626	760	459	383	57,4		
Seine-et-Marne	1 188	599	440	127	58,2	Côtes-d'Armor	1 393	643	505	194	64,8		
Seine-Saint-Denis	1 323	666	366	251	48,1	Finistère	2 702	1 253	970	397	63,9		
Val-de-Marne	1 270	632	441	147	59,1	Ille-et-Vilaine	2 845	1 402	1 005	334	67,6		
Créteil	3 781	1 897	1 247	525	55,0	Morbihan	2 425	1 260	739	348	64,2		
Côte-d'Or	743	238	490	-	61,4	Rennes	9 365	4 558	3 219	1 273	65,3		
Nièvre	218	75	133	9	47,7	Eure	521	279	146	83	49,5		
Saône-et-Loire	496	244	237	-	53,0	Seine-Maritime	1 801	727	552	484	52,5		
Yonne	227	131	86	7	60,4	Rouen	2 322	1 006	698	567	51,9		
Dijon	1 684	688	946	16	57,0	Bas-Rhin	965	465	366	107	63,6		
Ardèche	840	372	263	187	56,9	Haut-Rhin	792	459	180	130	63,0		
Drôme	753	375	258	103	64,3	Strasbourg	1 757	924	546	237	63,3		
Isère	1 464	652	475	276	61,7	Ariège	90	53	12	18	52,2		
Savoie	484	205	122	140	49,2	Aveyron	657	354	219	74	59,8		
Haute-Savoie	1 277	618	343	282	52,5	Haute-Garonne	1 451	489	584	311	62,0		
Grenoble	4 818	2 222	1 461	988	57,6	Gers	158	100	44	4	69,0		
Nord	6 489	2 844	2 926	513	56,3	Lot	190	89	61	32	59,5		
Pas-de-Calais	1 790	943	717	76	60,5	Hautes-Pyrénées	299	148	94	48	67,2		
Lille	8 279	3 787	3 643	589	57,2	Tarn	546	252	175	103	65,6		
Corrèze	251	108	101	39	55,8	Tarn-et-Garonne	268	165	46	52	62,7		
Creuse	17	9	8	-	70,6	Toulouse	3 659	1 650	1 235	642	62,5		
Haute-Vienne	257	102	111	36	65,0	Yvelines	1 788	837	772	130	60,5		
Limoges	525	219	220	75	60,8	Essonne	1 109	590	474	27	57,9		
Ain	616	415	90	95	56,7	Hauts-de-Seine	2 149	1 128	846	105	56,4		
Loire	1 638	735	392	454	56,1	Val-d'Oise	1 142	588	406	118	49,3		
Rhône	3 934	1 786	1 409	580	63,6	Versailles	6 188	3 143	2 498	380	56,5		
Lyon	6 188	2 936	1 891	1 129	60,9	France métro.	93 496	44 043	32 673	14 041	60,4		
Aude	221	107	61	45	65,6	Guadeloupe	447	169	94	167	40,3		
Gard	1 047	433	330	254	57,6	Guyane	158	80	44	33	44,9		
Hérault	934	518	304	88	67,0	Martinique	382	119	178	74	48,4		
Lozère	353	105	129	112	49,6	La Réunion	488	263	142	82	59,8		
Pyrénées-Orientales	475	231	170	62	66,7	DOM	1 475	631	458	356	49,4		
Montpellier	3 030	1 394	994	561	61,6	France métro. + DOM	94 971	44 674	33 131	14 397	60,2		

Présentation

En 2009-2010, 93 000 personnes [1] enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France, dont pratiquement huit sur dix exercent en université (hors IUT et IUFM). L'effectif global des enseignants du supérieur, y compris les enseignants des corps à statut spécifique, continue de progresser, soit au total + 0,6 % sur une année.

Parmi ces enseignants, 63,6 % sont des enseignants-chercheurs avec un effectif de 59 200. Ils se composent des professeurs d'université (22,6 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (41,0 %) et des assistants titulaires. Les trois autres catégories de personnel sont représentées par des enseignants de type "second degré" (14 000 soit 15,1 %), des personnels non titulaires (15 500 ATER et moniteurs, soit 16,7 %) et 4 200 chefs de clinique, AHU, PHU (soit 4,6 %).

Dans la répartition par discipline, la part des sciences reste constante avec 41,2 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (45,1 %). Les effectifs des maîtres de conférences sont également importants en droit (45,3 %) et plus d'un enseignant sur cinq est attaché temporaire d'enseignement et de recherche, moniteur ou contractuel. En lettres, trois enseignants sur dix sont des maîtres de conférences, un sur cinq dans cette discipline est un enseignant de type "second degré". Le domaine de la "santé" rassemble 13,7 % des enseignants du supérieur dont 39 % sont des professeurs et 33,3 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1]. Les enseignants des corps spécifiques sont essentiellement des professeurs (53,2 %) et des maîtres de conférences (43 %).

De 1982 à 2010, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a plus que doublé [2]. A partir de 1993, les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires connaissent une forte croissance. En 2010, il y a 15 900 (+ 69,6 %) maîtres de conférences de plus qu'en 1993 et plus de 5 200 professeurs des universités (+ 32,9 %). L'effectif des enseignants non permanents a également quasiment doublé de 1996 à 2010.

Sources : MEN-MESR DGRH / Fichier GESUP et enquête sur les personnels non permanents.

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données couvrent un champ différent de celui présenté ici, pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent que partiellement en compte les enseignants non permanents.

■ **Personnels enseignants des corps spécifiques.** Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques, leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum d'histoire naturelle. Ces corps comprenaient 1 067 enseignants en 2009, non inclus dans la précédente édition du RERS.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Disciplines et fonctions	Universités (1)		Instituts ou écoles rattachés aux universités		Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
		IUT	IUFM					
Droit	Professeurs	2 458	48	90	1	2 597	107	2 704
	Maîtres de conférences	4 584	1 105	145	16	5 850	96	5 946
	Assistants titulaires	8	2	1		11		11
	Attachés et Moniteurs (3)	2 809				2 809		2 809
	Autres (4)	516	987	20	59	1 582	52	1 634
Total		10 375	2 142	256	76	12 849	255	13 104
Lettres	Professeurs	4 244	60	26	98	4 428	211	4 639
	Maîtres de conférences	9 346	725	53	630	10 754	364	11 118
	Assistants titulaires	7				7	2	9
	Attachés et Moniteurs (3)	3 965				3 965		3 965
	Autres (4)	5 095	1 072	105	1 347	7 619	341	7 960
Total		22 657	1 857	184	2 075	26 773	918	27 691
Sciences	Professeurs	6 123	853	357	63	7 396	691	8 087
	Maîtres de conférences	11 895	3 058	583	245	15 781	1 414	17 195
	Assistants titulaires	15	4			19	1	20
	Attachés et Moniteurs (3)	8 574				8 574		8 574
	Autres (4)	998	2 123	105	674	3 900	532	4 432
Total		27 605	6 038	1 045	982	35 670	2 638	38 308
Santé	Professeurs	4 970	1	1		4 972	2	4 974
	Maîtres de conférences	3 361	11			3 372	2	3 374
	Assistants titulaires	17				17		17
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249				4 249		4 249
	Attachés et Moniteurs (3)	152				152		152
Total		12 749	12	1		12 762	4	12 766
Corps spécifiques	Professeurs						607	607
	Maîtres de conférences						490	490
	Assistants titulaires						3	3
	Attachés et Moniteurs (3)						40	40
Total							1 140	1 140
Total	Professeurs	17 795	962	474	162	19 393	1 618	21 011
	Maîtres de conférences	29 186	4 899	781	891	35 757	2 366	38 123
	Assistants titulaires	47	6	1		54	6	60
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249				4 249		4 249
	Attachés et Moniteurs (3)	15 500				15 500	40	15 540
Autres (4)	6 609	4 182	230	2 080	13 101	925	14 026	
Total (5)		73 386	10 049	1 486	3 133	88 054	4 955	93 009

(1) Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie, hors IUT, IUFM et instituts ou écoles rattachés aux universités.

(2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc...

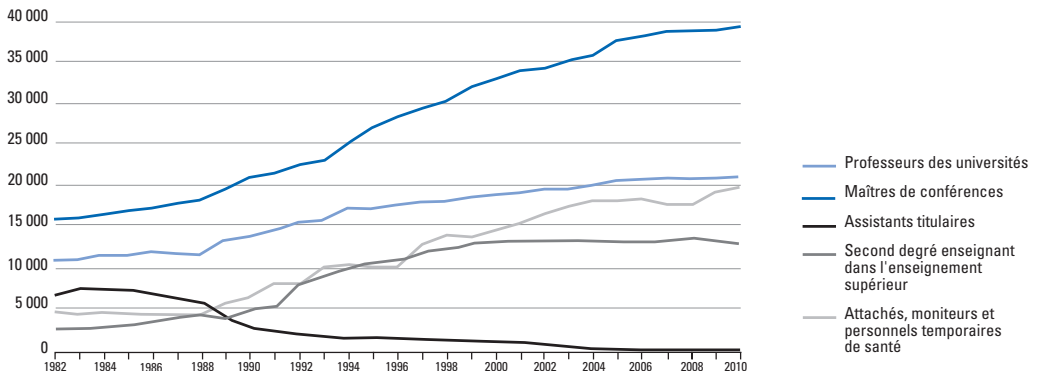
(3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

(4) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère (1 027 personnes).

(5) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1 en raison des différences de champ et de date d'observation.

[2] Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2010

(France métropolitaine + DOM, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, les 101 700 agents administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative exerçant dans les établissements sont à 80,7 % des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 44,7 ans et la part des femmes (76,3 %) est plus élevée que les années passées, conséquence de la disparition des personnels ouvriers et des personnels d'entretien et d'accueil des établissements, en tant que personnel dépendant de l'Éducation nationale mais transféré aux collectivités territoriales. L'augmentation de la féminisation entraîne par rapport à janvier 2009, un accroissement de 1,1 point de la proportion d'agents travaillant à temps partiel ou incomplet, avec un taux moyen de 25,3 % et de grandes disparités entre les corps. 61,3 % de l'ensemble de ces personnels sont rémunérés au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés et 38,7 % au titre de la "vie de l'élève".

Dans l'enseignement scolaire, trois agents sur cinq sont des personnels administratifs : des adjoints (16 300), des secrétaires (8 400) ou des attachés (5 100). Un sur cinq appartient au corps des personnels de direction d'établissement du second degré et moins d'un sur cinq est inspecteur (IA-IPR, IEN), personnel d'orientation ou enseignant assumant des fonctions autres que d'enseignement.

Les 39 300 agents intervenant au titre de la vie de l'élève sont principalement des personnels médicaux et sociaux, 30,3 % (12 000 personnes) sont des médecins, des infirmiers, des conseillers ou des assistants de service social, 29,3 % (11 500) sont des conseillers principaux d'éducation et 38,5 % (15 200) interviennent au titre de la surveillance ou de l'assistance éducative.

Les femmes sont très nombreuses parmi les personnels administratifs, elles représentent 83,4 % des secrétaires et 93,2 % des adjoints administratifs. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (95 à 96 %). Elles ont une place encore faible parmi les personnels d'inspection et de direction d'établissement (40 à 45 %).

Les titulaires ont en moyenne 47 ans, avec de fortes variations entre les personnels (57 ans pour les secrétaires généraux, 43 ans pour les assistants de service social). L'écart est aussi très important avec l'âge des personnels non titulaires qui ont de 34 à 37 ans.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

– **programmes : enseignements scolaires des premier et second degrés.** Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers...

Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

– **programme : vie de l'élève.** Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux.

■ **DIEO.** Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection, (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), d'éducation et d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

			1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Secrétaires généraux	8		8	57,0	25,0	0,0
		Administrateurs Éduc. nat et Ens. sup.	116		116	52,4	30,2	0,0
		Attachés et attachés principaux	5 112		5 112	46,2	61,3	4,2
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	482	1	483	50,3	40,2	0,2
		Médecins		1 242	1 242	51,4	95,5	39,4
		Conseillers tech. service social		223	223	50,1	95,1	22,9
		Total catégorie A	5 718	1 466	7 184	47,6	66,3	10,5
	Catégorie B	Secrétaires d'adm. (SAENES)	8 367		8 367	47,0	83,4	11,6
		Infirmiers		7 149	7 149	45,8	96,2	35,4
		Assistants de service social		2 357	2 357	43,1	96,4	40,9
Techniciens de laboratoire		682		682	44,5	53,7	13,6	
Techniciens de l'Éducation nationale			1	1	43,0	0,0	0,0	
	Total catégorie B	9 049	9 507	18 556	45,9	88,9	24,6	
Catégorie C	Adjoints administratifs	16 321		16 321	47,2	93,2	17,8	
	Adjoints techn. des étab. d'enseignement	4	124	128	48,7	60,9	3,1	
	Adjoints techniques de laboratoire	5 247		5 247	43,4	72,2	18,8	
	Total catégorie C	21 572	124	21 696	46,3	87,9	18,4	
	Total ATSS titulaires	36 339	11 097	47 436	46,3	85,0	19,4	
	Personnel de santé		964	964	41,9	95,2	53,5	
	Auxiliaires de bureau et de service	106		106	40,1	94,3	22,6	
	Contractuels et autres non-titulaires	2 192	14	2 206	41,3	88,8	30,1	
	Total ATSS non-titulaires	2 298	978	3 276	41,4	90,9	36,8	
	Total ATSS	38 637	12 075	50 712	46,1	85,4	20,5	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 101	4	13 105	50,6	44,9	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	1 019		1 019	53,0	39,7	0,1
		Inspecteurs IEN	2 082		2 082	51,9	43,6	0,1
		Conseillers principaux d'éducation	166	11 541	11 707	43,2	69,2	6,7
		Personnels d'orientation	3 968		3 968	46,8	81,0	17,2
		Enseignants	2 696	37	2 733	48,2	45,4	1,8
		Total catégorie A	23 032	11 582	34 614	47,6	57,2	4,4
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	36		36	50,1	69,4	0,0
		Total DIEO titulaires	23 068	11 582	34 650	47,6	57,1	4,4
		Enseignants contractuels	273	494	767	36,9	65,8	14,3
	COP intérimaires	188		188	35,4	90,4	24,5	
	Surveillants d'externat		309	309	36,7	80,3	34,6	
	Maîtres d'internat		66	66	33,4	53,0	21,1	
	Assistants de vie scolaire	4	14 788	14 792	34,1	90,8	91,1	
	Contractuels et autres non-titulaires	167	22	189	40,4	60,3	9,5	
	Total DIEO non titulaires	632	15 679	16 311	34,3	88,9	84,4	
	Total DIEO	23 700	27 261	50 961	43,4	67,3	30,0	
Ing. tech. de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie B	Techniciens	24		24	44,8	47,8	21,7
	Catégorie C	Adjoints techniques	13		13	46,8	23,1	0,0
		Total ITRF	37		37	45,6	40,5	13,5
Ensemble du personnel			62 374	39 336	101 710	44,7	76,3	25,3
- dont total titulaires			59 444	22 679	82 123	46,9	73,2	13,1
- dont total non-titulaires			2 930	16 657	19 587	35,5	89,2	76,4

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme "Vie de l'élève".

Présentation

En janvier 2010, pour la France métropolitaine et les DOM, 56 300 personnes assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU. Ces agents sont des personnels titulaires (96 %), ils ont à peine moins de 45 ans et le pourcentage de femmes y est plus faible que pour l'ensemble des personnels non enseignants (62 % contre 72 %).

59,8 % de ces agents sont des personnels ingénieurs et techniques de recherche et formation (ITRF). Pratiquement la moitié des 33 700 ITRF sont des adjoints techniques (46 %), et presque un sur quatre appartient au corps des techniciens de recherche (23,4 %). Ils ont en moyenne 44,7 ans et la proportion de travail à temps partiel est inférieure à 7 %. Les effectifs masculins et féminins sont à égalité pour l'ensemble de ces personnels avec de fortes disparités entre corps. Il y a proportionnellement deux fois plus de femmes adjoints administratifs qu'ingénieurs de recherche.

Les 17 900 personnels administratifs, techniques, de service et de santé (soit 31,8 %) sont composés à quatre cinquièmes de femmes avec un taux de travail à temps partiel important (17,6 %). 51,8 % sont des agents de catégorie C, principalement des adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration.

Les 4 500 personnels des bibliothèques sont des personnels de catégorie A (30 %) des conservateurs (19,5 %) ou des bibliothécaires (10,7 %), des personnels de catégorie B (27,8 %) dont plus des trois quarts sont des bibliothécaires adjoints spécialisés et des magasiniers (41,9 %) en catégorie C. Ils ont 44,3 ans et presque sept agents sur dix sont des femmes.

Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2010, pour les non enseignants rémunérés sur crédits d'État.
- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées, annuaires AGORA et des personnels ITRF pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

Définitions

■ **Effectifs des établissements d'enseignement supérieur, y compris les effectifs des établissements de formation** (personnels des instituts universitaires de formation des maîtres [IUFM] et des Écoles normales supérieures [ENS]). Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), des écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, l'Observatoire, le Collège de France.

■ **LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Ces personnels exerçant dans les établissements autonomes, de plus en plus nombreux, sont comptabilisés dans les effectifs présentés mais n'avaient pas été intégrés dans l'édition 2009 de Repères et références statistiques (voir rubrique "Définitions" page 9.1).

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de service et de santé.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

■ **DIEO.** Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" (1)

(France métropolitaine + DOM, janvier 2010)

			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Ingénieurs, techniciens, recherche et formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 870	45,3	32,3	3,9
		Ingénieurs d'études	5 574	43,9	48,9	6,6
		Assistants ingénieurs	2 840	40,5	44,8	4,7
		Total catégorie A	10 284	43,2	44,7	5,6
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 870	44,8	48,8	6,7
	Catégorie C	Adjointes techniques	15 471	45,5	55,7	7,9
		Adjointes administratifs	16	45,8	62,5	6,3
		Total catégorie C	15 487	45,5	55,7	7,9
	Non-titulaires	Contractuels	24	56,0	66,7	4,2
		Total ITRF	33 665	44,7	50,8	6,9
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Secrétaires généraux d'université	120	51,6	38,3	0,0
		Administrateurs ENES	78	50,0	59,0	0,0
		Attachés (ASU, ADAENES)	1 913	47,5	67,9	8,7
		Conseillers ASU	83	46,1	45,8	6,0
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	200	48,4	35,5	4,0
		Assistants ingénieurs (CNRS)	6	49,6	0,0	0,0
		Conseillers de service social	15	56,5	100,0	0,0
		Total catégorie A	2 415	47,9	62,7	7,4
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 896	45,9	83,8	20,0
		Infirmiers	285	50,7	97,5	34,0
		Assistants de service social	76	47,7	97,4	34,2
		Techniciens EN	1	47,0	0,0	0,0
		Total catégorie B	4 258	46,2	84,9	21,2
	Catégorie C	Adjointes administratifs	9 014	45,2	88,9	24,0
		Adjointes tech. Adm. centrale	24	49,9	33,3	0,0
		Adjointes tech. des étab. d'ens.	230	47,8	41,7	10,9
		Adjointes techniques de laboratoire	9	41,9	66,7	22,2
		Total catégorie C	9 277	45,3	87,5	23,6
	Non-titulaires	Contractuels	1 929	36,9	66,1	17,1
		Personnels de santé contractuels	4	39,3	75,0	0,0
		Auxiliaires de bureau	28	34,0	85,7	17,9
		Total non-titulaires	1 961	36,6	66,2	16,2
		Total ATSS	17 911	43,4	75,5	17,6
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	869	46,2	70,2	3,9
		Bibliothécaires	478	45,2	79,7	3,8
		Total catégorie A	1 347	45,8	73,6	3,9
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	952	42,6	82,4	6,8
		Assistants de bibliothèque	285	43,0	61,8	5,3
		Total catégorie B	1 237	42,7	77,6	6,5
	Catégorie C	Magasinières	1 863	44,3	61,0	6,4
	Total bibliothèques	4 447	44,3	69,4	5,6	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	1	47,0	0,0	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	6	53,7	50,0	0,0
		Inspecteurs IEN	7	55,6	28,6	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	17	35,4	58,8	5,9
		Personnel d'orientation	114	32,2	86,8	0,9
		Total catégorie A	145	34,7	78,6	1,4
		Non-titulaires	Vacataires	165	35,4	63,0
		Total DIEO	310	35,1	70,3	1,3
Ensemble du personnel			56 333	44,7	62,0	11,0
- Dont total titulaires			54 183	45,0	61,9	10,8
- Dont total non-titulaires			2 150	37,0	66,0	15,7

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires "Enseignement scolaire du premier et du second degrés".

Présentation

Pour assumer en inspection académique ou en rectorat des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement et d'orientation, 22 000 agents sont rémunérés au titre du programme soutien [1]. 3 200 agents ont des fonctions au sein de l'administration centrale, ils sont rémunérés (83 %) au titre du programme soutien et au titre de l'enseignement supérieur (17 %). Les neuf dixièmes de ces 25 200 agents sont des titulaires. Ils sont en moyenne plus âgés (+ 1,3 an) que l'ensemble des personnels non enseignants avec à peine plus de 46 ans. Trois quarts de ces agents sont des femmes.

Parmi les personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux (ATSS), deux sur cinq appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs. Presque un tiers des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) assure des fonctions d'inspection. Pratiquement la moitié des ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation sont ingénieurs de recherche ou d'études.

Les personnels DIEO titulaires sont en moyenne les personnels les plus âgés (51,9 ans), et parmi eux, les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux ont en moyenne plus de 55 ans. Les autres types de personnels sont beaucoup plus jeunes, cinq à sept années de moins que les DIEO voire plus, comme les assistants ingénieurs (41,5 ans) et les techniciens parmi les ITRF, les secrétaires d'administration scolaire et universitaire (45,8 ans) parmi les ATSS.

La proportion de femmes varie de 80,3 % pour les ATSS à 48,4 % pour les DIEO et 37,3 % pour les ITRF, mais parmi les personnels administratifs, elles ne représentent que 21 à 27 % des secrétaires généraux d'université, des administrateurs civils et des inspecteurs généraux. À l'opposé, il y a plus de neuf femmes pour dix adjoints administratifs, dix infirmiers ou dix assistants de service social.

Pour une valeur moyenne de 18,1 %, les taux de travail à temps partiel ou incomplet des titulaires varient de 34 % pour les assistants de service social ou de 23,1 % pour les secrétaires d'administration scolaire et universitaire, à des valeurs nulles pour les personnels d'encadrement supérieur et les personnels d'inspection ou de direction.

Sources : MEN-MESR DEPP.

– Fichier de paye, janvier 2010.

– Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées pour l'ensemble des personnels des bibliothèques, février 2010.

– Annales AGORA, des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2010.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

– **programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information..."

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de service et de santé.

■ **DIEO.** Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection, (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), d'éducation, d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

■ **SGA.** Secrétaires généraux d'académie.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation, janvier 2010

(France métropolitaine + DOM)

		Programme soutien	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Recteurs et secrétaires et SGA	62	62	55,5	29,0	0,0	
		Personnel direction adm. centrale	1	67	68	53,6	39,7	0,0
		Administrateurs civils	1	67	68	49,5	23,5	0,0
		Administrateurs EN et ESR	189	9	198	52,2	47,0	0,0
		Inspecteurs généraux	-	228	228	57,6	27,6	0,0
		Secrétaires généraux d'université	14	-	14	49,2	21,4	0,0
		CASU	157	22	179	47,5	52,0	2,2
		Attachés et attachés principaux	1 838	700	2 538	47,2	67,6	11,2
		Ingénieurs (CNRS)	1	7	8	59,1	62,5	12,5
		Médecins	131	2	133	56,4	88,7	5,3
	Conseillers tech. serv. social	210	2	212	51,8	95,3	7,5	
	Autres personnels	3	8	11	53,7	36,4	0,0	
	Total catégorie A	2 607	1 112	3 719	49,1	63,4	8,4	
	Catégorie B	Secrétaires d'adm. (SAENES)	5 161	507	5 668	45,8	83,3	23,1
		Infirmiers	127	6	135	51,7	96,2	6,0
		Assistant de service social	152	1	153	46,2	94,8	34,0
		Techniciens de l'Éducation nationale	24	1	25	44,8	4,0	8,0
	Total catégorie B	5 464	515	5 979	46,0	83,5	22,9	
	Catégorie C	Adjointes administratifs	7 781	584	8 365	46,8	91,5	22,6
		Adjointes techniques étab. ens.	858	-	858	47,9	40,0	5,5
Adjointes techniques adm. centrale		-	85	85	52,4	11,8	0,0	
Total catégorie C		8 639	669	9 308	46,9	86,0	20,8	
Total titulaires	16 710	2 296	19 006	47,0	80,8	19,1		
Total non-titulaires	Personnel de santé	49	-	49	45,9	83,7	49,0	
	Auxiliaires de bureau et de service	50	-	50	39,6	84,0	18,0	
	Contractuels et autres non-titulaires	2 115	267	2 382	39,6	75,9	13,6	
	Total non-titulaires	2 214	267	2 481	39,3	77,9	15,3	
Total ATSS	18 924	2 563	21 487	46,2	80,3	18,5		
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	189	12	201	55,1	26,9	0,0
		Inspecteurs IEN	27	13	40	53,3	32,5	0,0
		Personnels de direction d'établissement	60	5	65	51,6	30,8	0,0
		Personnels d'orientation	99	2	101	47,1	75,2	15,8
		Enseignants	63	153	216	51,1	50,0	4,2
	Conseiller principal d'éducation	3	1	4	43,8	75,0	0,0	
	Total catégorie A	441	186	627	51,9	43,7	4,0	
Non-titulaires	Contractuels et autres non-tit.	86	21	107	37,6	75,7	8,4	
Total DIEO	527	207	734	49,8	48,4	4,6		
Ingénieurs, techniciens, recherche et formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	317	126	443	50,0	38,1	9,7
		Ingénieurs d'études	732	171	903	45,0	44,6	16,6
		Assistants ingénieurs	189	22	211	41,5	33,2	8,5
	Total catégorie A	1 238	319	1 557	46,0	41,2	13,6	
	Catégorie B	Techniciens	773	77	850	42,8	29,6	11,2
	Catégorie C	Adjointes techniques	511	30	541	47,7	37,7	8,7
	Total titulaires	2 522	426	2 948	45,0	37,4	12,7	
Non-titulaires	Contractuels	1	1	2	60,0	50,0	50,0	
Total ITRF	2 523	427	2 950	45,4	37,3	12,0		
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	17	-	17	48,4	58,8	0,0
		Bibliothécaires	3	-	3	49,7	100,0	0,0
		Total catégorie A	20	-	20	48,6	65,0	0,0
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	5	-	5	47,4	100,0	20,0
		Assistants des bibliothèques	5	-	5	53,2	100,0	20,0
	Total catégorie B	10	-	10	50,3	100,0	20,0	
Catégorie C	Magasinières	4	-	4	41,0	25,0	0,0	
Total bibliothèques	34	-	34	48,2	70,6	5,9		
Ensemble du personnel		22 008	3 197	25 205	46,1	74,6	18,1	
- dont total titulaires		19 707	2 908	22 615	46,8	74,2	18,4	
- dont total non-titulaires		2 301	289	2 590	39,2	77,7	15,3	

Présentation

Les personnels d'encadrement supérieur gérés par la Direction de l'encadrement sont à 72,8 % des personnels de direction d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège) [1]. 3 600 personnes appartiennent à des corps d'inspection, dont plus de un sur deux appartient au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale et moins de un sur trois est inspecteur d'académie ou inspecteur pédagogique régional.

L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. L'âge moyen des inspecteurs généraux, des inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux dépasse 55 ans, les administrateurs civils et les conseillers d'administration scolaire et universitaire ont en moyenne moins de 50 ans. La proportion de femmes de 43,7 %, est beaucoup moins importante que parmi les autres personnels, bien que la part qu'elles représentent continue à progresser, + 1 % par rapport à janvier 2009. C'est parmi les personnels de direction d'établissement qu'elles sont les plus nombreuses (44,9 %) ou parmi les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire (44,7 %).

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

■ **Programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information...".

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel d'encadrement supérieur, janvier 2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	50 ans et plus (%)	Part des femmes (%)	
Administration centrale	Administrateurs civils	68	49,5	50,0	23,5	
	Secrétaire général, directeur général, directeurs adm. centrale	9	52,2	66,7	33,3	
	Sous-directeurs de l'administration centrale	29	53,1	79,3	34,5	
	Chefs de service de l'administration centrale	24	53,7	83,3	25,0	
	Directeurs de projet et experts de haut niveau	11	56,5	90,9	63,6	
Services académiques, établissements publics locaux d'enseignement, enseignement supérieur	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	62	55,5	80,6	29,0	
	Administrateurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	332	52,1	66,9	42,5	
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	707	49,4	56,3	43,4	
	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur (Directeurs généraux des services)	55	51,8	63,6	30,9	
	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	47	51,4	70,2	44,7	
	Personnels de direction d'établissement	13 171	50,6	59,0	44,9	
	Corps d'inspection	Inspecteurs généraux - IGEN - IGAENR	228	57,6	93,4	27,6
		Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 090	53,2	73,4	39,1
Inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'ens. technique		2 129	51,9	66,9	43,3	
Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux		98	55,9	88,8	23,5	
Inspecteurs d'académie adjoints		38	52,0	73,7	34,2	
Total		18 098	51,0	61,7	43,7	

(1) Personnels gérés par la Direction de l'encadrement. Une partie de ces personnels est également recensée dans l'indicateur 9.18.

Présentation

Le nombre de postes ouverts au recrutement 2009 de personnels enseignants du second degré public est identique à celui de 2008. 9 950 postes ont été offerts : 2 005 postes à l'agrégation, 5 753 au CAPES, 400 au CAPEPS, 254 au CAPET et 1 538 au CAPLP [1] [3]. En conséquence, le nombre d'admis est quasiment stable (- 0,1 %), soit 9 896 lauréats contre 9 908 en 2008. 84 % des admissions résultent des concours externes (dont 0,4 % au troisième concours du CAPES) et 16 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,5 % des postes offerts ont été pourvus (99,6 % en 2008). Le taux de réussite global s'améliore, 14,3 % au lieu de 12,8 % en 2008. En 2009, 1 756 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 776 au CAFEP et 980 au CAER [2] [3]. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 8,9 %) reste inférieure à celle du nombre de postes (- 23,3 %). Le taux de couverture poursuit sa progression, 89,9 % des postes ont été pourvus contre 75,7 % en 2008. Le rendement est de nouveau en 2009 légèrement plus élevé au CAFEP (91,9 %) qu'au CAER (88,3 %).

Dans le premier degré public, 7 905 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 7 000 pour les concours externes (dont 290 pour le troisième concours et 133 pour le concours externe spécial de langues régionales), 740 pour le premier concours interne (réservé aux instituteurs titulaires) et 165 pour les seconds concours internes [4].

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.
- MEN-MESR DGRH.

Définitions

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours réservés**, organisés de 1997 à 2000 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Perben", (loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996), puis de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP.** Voir sigles en fin d'ouvrage.

■ **CAFEP.** Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes.

■ **CAER.** Concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 05.16, 06.10, 07.34, 08.21, 09.26 (second degré) ; 05.17, 06.20, 07.28, 09.12 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

Les concours de recrutement des enseignants

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM)

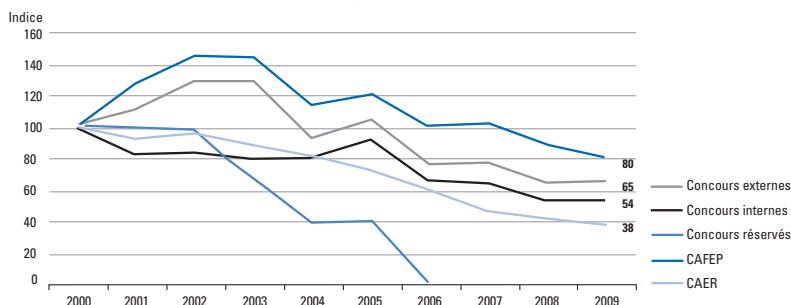
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agrégration	Postes	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005
	Admis	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995
CAPES	Postes	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753
	Admis	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726
CAPEPS (1)	Postes	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400	400
	Admis	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400	400
CAPET	Postes	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254	254
	Admis	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254	254
CAPLP	Postes	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538
	Admis	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521
Tous concours second degré public	Postes	18 770	19 000	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950
	Admis	17 901	18 790	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896
Concours externes	Postes	12 965	14 335	17 140	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350
	Admis	12 743	14 169	16 381	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314
Concours internes	Postes	3 070	2 465	2 490	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600
	Admis	2 942	2 445	2 458	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582
Concours réservés	Postes	2 735	2 200	2 300	1 570	930	950
	Admis	2 216	2 176	2 147	1 476	879	878

(1) Depuis 2007, le concours interne du CAPEPS n'est pas ouvert.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAFEP	Contrats	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776
	Admis	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713
CAER	Contrats	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980
	Admis	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865
Tous concours second degré privé	Contrats	4 350	4 350	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756
	Admis	3 144	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM)



[4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	7 000	80 637	44 907	7 014	15,6	1 163
Premier concours interne	740	1 205	780	566	72,6	11
Seconds concours internes	165	1 686	576	148	25,7	8
Total	7 905	83 528	46 263	7 728	16,7	1 182

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial est comptabilisé avec le second concours interne.

Présentation

Si le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants du second degré public est resté inchangé aux deux dernières sessions, les candidats inscrits et présents aux concours externes sont moins nombreux, respectivement - 13,4 % et - 11,2 % [1]. Légèrement inférieures, les baisses se vérifient aussi parmi les inscrits et les présents aux concours internes. Aux concours externes, la diminution du nombre de présents conjuguée à la stabilité du nombre d'admis entraîne un meilleur taux de réussite, passant de 15 % à 16,9 %. Corollaire d'une baisse du nombre de présents (- 9,2 %) supérieure à celle des admis (- 0,6 %), le taux de réussite aux concours internes s'améliore ; il demeure cependant deux fois moins élevé qu'aux concours externes. Globalement, le taux de couverture aux concours externes s'établit à 99,6 % comme en 2008, tandis qu'il fléchit aux concours internes (98,9 % au lieu de 99,5 % en 2008).

Les évolutions sont très contrastées à l'agrégation : le nombre de candidats présents diminue cinq fois plus au concours externe qu'au concours interne. Le CAPES externe représente à lui seul 51,7 % des postes offerts à la session 2009. 5 131 candidats ont été admis à ce concours, soit un lauréat pour cinq présents contre un pour près de six en 2008. Le CAPES externe conserve le taux de réussite le plus élevé (20,2 %) parmi tous les concours. Le CAPEPS externe présente des baisses parmi les plus marquées des nombres d'inscrits et de présents. De tous les concours, le CAPLP externe et le CAPLP interne sont les seuls à enregistrer une augmentation du nombre d'admis, respectivement + 1,4 % et + 2,3 %, malgré le recul des candidats inscrits et présents. Le taux de réussite au CAPLP interne est le plus élevé des concours internes. Stable pour la plupart des concours, le taux de couverture faiblit au CAPES interne tandis qu'il progresse aux CAPLP externe et interne.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Définitions

- **Admis.** Candidats admis sur liste principale.
- **Définition des concours, des présents, des taux.** Voir 9.20.
- **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie (agrégation et CAPES) ; physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (CAPES).
- **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).
- **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien (agrégation et CAPES) ; hébreu, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).
- **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).
- **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).
- **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, anglais-lettres (CAPLP).
- **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique électrotechnique, transports, biotechnologie-santé environnement, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPLP), métiers arts appliqués, paramédical et social (CAPET et CAPLP) ; génie électrique (agrégation) ; technologie (CAPET).
- **Taux de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.
- **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 05.16, 06.10, 07.34, 08.21, 09.26.

– Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

[1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Disciplines scientifiques	512	6 732	3 646	512	14,0	193	4 532	3 351	193	5,8
Dont : Mathématiques	252	2 659	1 579	252	16,0	107	2 124	1 608	107	6,7
Sciences physiques, chimie	173	2 215	1 011	173	17,1	45	1 321	938	45	4,8
Sciences de la vie et de l'Univers	87	1 858	1 056	87	8,2	41	1 087	805	41	5,1
Disciplines littéraires et sc. humaines	307	5 782	3 442	307	8,9	254	4 184	2 841	254	8,9
Dont : Lettres modernes	90	1 296	827	90	10,9	106	1 692	1 179	106	9,0
Histoire	84	2 309	1 406	84	6,0
Histoire-géographie (1)	90	1 444	957	90	9,4
Langues	231	3 124	1 888	231	12,2	117	2 636	1 894	117	6,2
Dont : Anglais	128	1 684	1 030	128	12,4	56	1 385	980	56	5,7
Espagnol	48	843	514	48	9,3	30	893	640	30	4,7
Allemand	34	256	160	34	21,3	25	225	187	25	13,4
Disciplines technologiques	137	2 427	847	132	15,6	69	1 721	1 057	64	6,1
Dont : Économie et gestion	59	1 451	460	58	12,6	38	973	557	38	6,8
Mécanique	25	205	87	25	28,7	8	224	149	8	5,4
Génie mécanique	18	166	59	18	30,5	11	189	130	11	8,5
Disciplines artistiques	43	936	529	43	8,1	27	551	404	27	6,7
Éducation physique et sportive	15	534	201	15	7,5	100	1 595	1 128	100	8,9
Total Agrégation	1 245	19 535	10 553	1 240	11,8	760	15 219	10 675	755	7,1
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-11,0	-8,7	-0,3	1,0	0,0	-2,4	-1,6	-0,3	0,1
Disciplines scientifiques	1 645	10 000	7 376	1 632	22,1	193	2 818	1 899	193	10,2
Dont : Mathématiques	828	4 492	3 301	815	24,7	118	1 429	1 038	118	11,4
Physique-chimie	501	2 664	1 877	501	26,7	37	768	476	37	7,8
Sciences de la vie et de la Terre	316	2 844	2 198	316	14,4	38	621	385	38	9,9
Disciplines littéraires et sc. humaines	1 764	14 294	9 943	1 764	17,7	220	4 291	2 730	220	8,1
Dont : Lettres modernes	750	4 022	3 015	750	24,9	104	1 605	1 071	104	9,7
Histoire-géographie	616	5 432	4 028	616	15,3	60	1 192	714	60	8,4
Documentation	150	2 186	1 214	150	12,4	42	1 084	721	42	5,8
Langues	1 516	8 952	6 612	1 515	22,9	165	2 475	1 898	152	8,0
Dont : Anglais	955	4 433	3 283	955	29,1	108	1 222	930	95	10,2
Espagnol	365	2 828	2 165	365	16,9	39	921	701	39	5,6
Allemand	106	522	394	106	26,9
Disciplines artistiques	220	2 115	1 497	220	14,7	30	604	418	30	7,2
Total CAPES	5 145	35 361	25 428	5 131	20,2	608	10 188	6 945	595	8,6
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-14,4	-12,7	-0,3	2,5	0,0	-10,2	-9,9	-2,1	0,7
CAPEPS	400	3 313	2 697	400	14,8
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-25,1	-23,6	0,0	3,5
CAPET	242	4 167	2 017	242	12,0	12	346	172	12	7,0
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-9,2	-4,1	0,0	0,5	0,0	-7,0	-16,1	0,0	1,1
Disciplines d'enseignement général	475	7 448	4 374	475	10,9	30	955	554	30	5,4
Dont : Lettres-histoire	210	3 432	1 932	210	10,9
Mathématiques-sciences physiques	192	2 477	1 514	192	12,7	30	955	554	30	5,4
Disciplines technologiques	843	7 233	4 162	826	19,8	190	2 751	1 856	190	10,2
Dont : Économie et gestion	248	3 211	1 692	248	14,7	34	783	477	34	7,1
Biotechnologie-santé environnement	100	729	381	100	26,2	47	563	409	47	11,5
Génie mécanique de la maintenance	87	381	253	87	34,4	25	283	210	25	11,9
Total CAPLP	1 318	14 681	8 536	1 301	15,2	220	3 706	2 410	220	9,1
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-12,2	-5,9	1,4	1,1	0,0	-36,5	-30,6	2,3	2,9
Tous concours	8 350	77 057	49 231	8 314	16,9	1 600	29 459	20 202	1 582	7,8
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-13,4	-11,2	0,0	1,9	0,0	-11,1	-9,2	-0,6	0,6

(1) Pour l'agrégation interne, les disciplines Histoire et Géographie sont regroupées.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

Le nombre de candidats inscrits aux concours de recrutement des personnels de direction poursuit sa progression en 2009 (+ 17,6 %), une évolution amorcée en 2008 (+ 7,6 %) après la baisse des candidatures en 2007 (- 9,1 %), première session organisée selon les nouvelles modalités des concours [1]. Au concours de 1^{re} classe (C1), le nombre de candidats inscrits connaît une forte augmentation (+ 31 %). Néanmoins, les postes ouverts sont moins nombreux en 2009 (- 9,1 %), et les évolutions sont très contrastées entre les deux concours. Au concours de 1^{re} classe (C1), le nombre de postes ouverts régresse de 25 % par rapport à la session 2008 tandis que le nombre d'admis au C1 est quasiment similaire. En revanche, au concours de 2^e classe (C2), le nombre de postes enregistre une diminution plus modérée (- 7,5 %) et identique à celle des admis. Le taux de rendement s'établit à 100 % pour les deux concours. Le taux de réussite global fléchit, passant de 26,7 % en 2008 à 21,5 % en 2009.

En augmentation depuis trois années consécutives, le nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEN diminue de nouveau en 2009 (- 5,6 %) [2]. Par contre, le phénomène d'augmentation des inscriptions se confirme (+ 21,7 %) ; en particulier, le nombre de candidats inscrits dans la spécialité "enseignement du premier degré" a augmenté de plus de 30 %. Toutes spécialités confondues, le ratio de candidats inscrits par rapport au nombre de postes offerts augmente, passant de 4,8 en 2008 à 6,2 en 2009. Simultanément, le ratio admis/inscrits faiblit. L'ensemble des postes, à l'exception d'un poste en enseignement technique, a été pourvu.

Au concours de recrutement des IA-IPR, si le nombre de candidatures enregistre une hausse de 7,7 %, le nombre de postes ouverts diminue de 15,7 % par rapport à 2008 : le ratio "candidats-poste" s'élève à 3,4 au lieu de 2,6 en 2008 [3]. Plus sélective, la spécialité "administration et vie scolaires" affiche un ratio supérieur à 6 candidats pour un poste offert. En revanche, huit spécialités (langues, philosophie...) présentent un ratio inférieur ou égal à 2. La baisse du nombre d'admis (- 4,6 %), conjuguée à celle plus marquée des postes, génère une nette progression du taux de couverture : 91,2 % contre 80,6 % en 2008.

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement et de formation relevant de l'Éducation nationale** sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990, et l'arrêté du 25 octobre 1990 modifié par les trois arrêtés du 28 juillet 2003, du 4 septembre 2006 et du 25 janvier 2008.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de rendement, de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Sources : MEN-Direction de l'encadrement.

[1] Concours des personnels de direction, session 2009

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis	% admis/présents
Première classe - C1	60	207	183	111	60	32,8
Deuxième classe - C2	740	3 770	3 539	1 160	740	20,9
Total 2009	800	3 977	3 722	1 271	800	21,5
Rappel 2008	880	3 382	3 222	1 307	861	26,7
Rappel 2007	800	3 143	2 924	1 137	761	26,0

[2] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale, session 2009

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Enseignement du premier degré	119	726	270	119	100,0	16,4
Information et orientation	12	46	26	12	100,0	26,1
Enseignement technique	26	195	63	25	96,2	12,8
Économie et gestion	8	67	20	8	100,0	11,9
Sciences et techniques industrielles	15	114	35	14	93,3	12,3
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	3	14	8	3	100,0	21,4
Enseignement général	11	75	26	11	100,0	14,7
Lettres-Langues vivantes	1	17	4	1	100,0	5,9
Lettres-Histoire et géographie	2	29	6	2	100,0	6,9
Mathématiques-Sciences physiques	8	29	16	8	100,0	27,6
Total 2009	168	1 042	385	167	99,4	16,0
Rappel 2008	178	856	384	177	99,4	20,7
Rappel 2007	130	850	328	130	100,0	15,3

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2009

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Administration et vie scolaires	15	97	35	15	100,0	15,5
Allemand	2	4	4	2	100,0	50,0
Anglais	6	13	8	6	100,0	46,2
Arts plastiques	1	6	3	1	100,0	16,7
Chinois	1	1	1	1	100,0	100,0
Économie et gestion	8	16	10	5	62,5	31,3
Éducation musicale	1	6	3	1	100,0	16,7
Éducation physique et sportive	9	22	13	8	88,9	36,4
Espagnol	3	6	5	2	66,7	33,3
Histoire et géographie	7	32	16	7	100,0	21,9
Italien	1	1	1	1	100,0	100,0
Lettres	8	19	11	7	87,5	36,8
Mathématiques	8	20	14	8	100,0	40,0
Philosophie	1	2	1	.	.	.
Sciences de la vie et de la Terre	5	14	7	5	100,0	35,7
Sciences économiques et sociales	1	3	3	1	100,0	33,3
Sciences physiques et chimiques	7	22	13	7	100,0	31,8
STI - option sciences industrielles	5	19	12	5	100,0	26,3
STI - option arts appliqués	1	2	2	1	100,0	50,0
STI - option biotechnologies génie biologique	1	1	1	.	.	.
Total 2009	91	306	163	83	91,2	27,1
Rappel 2008	108	284	167	87	80,6	30,6
Rappel 2007	110	295	178	104	94,5	35,3

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

En 2009, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1][2]. Aucun concours interne n'a été ouvert depuis 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été admis ; les nombres de postes et de lauréats demeurent stables depuis trois sessions. En revanche, les candidats sont moins nombreux (- 11,4 %) ; 40 candidats sont inscrits pour un poste offert en 2009 contre 45,2 en 2008. Ce ratio reste contrasté selon le concours : 44,7 candidats inscrits pour un poste offert au concours de CPE en 2009 et 21,6 à celui de COP. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours. Le taux de réussite est toujours plus élevé au concours externe de COP (11,2 %) qu'au concours externe de CPE (4,2 %) [3].

Toujours majoritaires, les femmes constituent 78,4 % des lauréats pour 74,6 % des présents. Le taux de féminisation s'élève à 86 % au concours externe de COP. Le taux de réussite des lauréates aux deux concours reste supérieur à celui des lauréats (5,1 % contre 4,1 %). L'âge moyen des admis aux différents concours est de 28,7 ans comme en 2008 (28,6 ans pour les femmes et 29,2 ans pour les hommes). Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent près de la moitié des admis au concours externe de CPE ; les lauréats issus des IUFM représentent plus d'un tiers des admis à ce concours [4]. Deux lauréats sur cinq au concours externe de COP sont des conseillers d'orientation intérimaires. Malgré un léger recul, la majorité des lauréats possède une licence (58,8 % contre 63,6 % en 2008), leur part étant plus élevée au concours externe de CPE. Conjointement, la part des lauréats titulaires d'une maîtrise se renforce (25,5 % au lieu de 20,5 %) au concours de CPE, comme celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 5 ou plus au concours de COP, passant de 18 % à 22 %.

Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

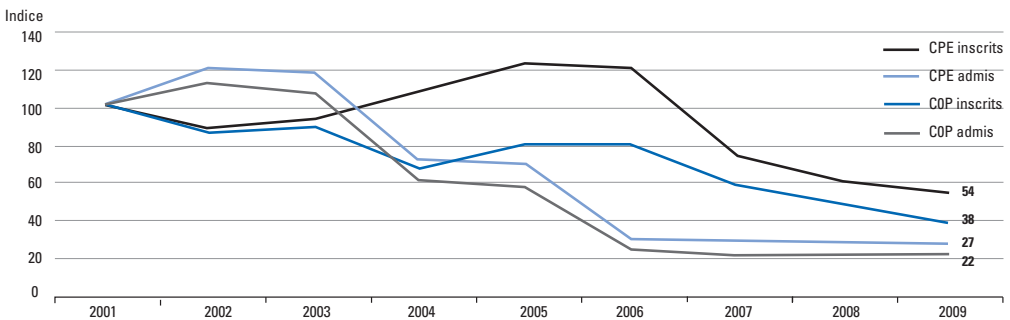
[1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3^e concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	918	865	525	510	220	200	200	200
	Inscrits	14 719	15 481	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930
	Admis	883	865	525	510	220	200	200	200
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	Postes	252	240	135	130	55	50	50	50
	Inscrits	2 422	2 482	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082
	Admis	252	240	135	130	55	50	50	50
Tous concours	Postes	1 170	1 105	660	640	275	250	250	250
	Inscrits	17 141	17 963	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012
	Admis	1 135	1 105	660	640	275	250	250	250

(1) Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin".

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

[2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2001) (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	8 930	4 757	200	4,2	76,5	28,6
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 082	445	50	11,2	86,0	29,5
Total	250	10 012	5 202	250	4,8	78,4	28,7
Rappel 2008	250	11 303	5 414	250	4,6	82,8	28,7
Évolution 2009/2008 (1)	0,0	-11,4	-3,9	0,0	0,2	-4,4	

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Conseillers principaux d'éducation	Conseillers d'orientation - psychologues	Tous concours
Élèves IUFM	70	1	71
Étudiants	6	8	14
Pers. d'éducation et de surveillance	97	3	100
Conseillers d'orientation intérimaire	1	18	19
Secteur privé	14	15	29
Autres (1)	12	5	17
Toutes origines	200	50	250
Niveau I (bac + 5 ou plus)	20	11	31
Niveau II	178	32	210
Dont : licence	124	23	147
maîtrise	51	.	51
Autres (2)	2	7	9
Tous niveaux de diplômes	200	50	250

(1) Autres (contractuels, enseignants et fonctionnaires stagiaires).

(2) Autres (dispense de titre et autres diplômes).

Présentation

À la session 2009, 3 144 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement des personnels ATSS, soit une hausse globale de 22,5 % : 2 830 (+ 26,5 %) aux concours déconcentrés et 314 (- 4,6 %) aux concours nationaux [1]. Les évolutions sont très marquées selon la filière. Si le nombre de postes progresse nettement dans la filière administrative (+ 41,1 %), il augmente de 14,2 % dans la filière laboratoire tandis qu'il diminue dans la filière sociale et de santé (- 3 %). 2 954 candidats ont été reçus contre 2 348 en 2008, soit + 25,8 %. Ces admis sont principalement issus de la filière administrative (64 %) et de la filière sociale et de santé (24,1 %) ; la filière laboratoire représente 11,9 % des lauréats [2]. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 58,1 % des admissions résultent des concours externes et 41,9 % des concours internes. Les recrutements, externes comme internes, se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits et de candidats présents au regard de celui des admis. Toutefois, si les inscrits et les présents sont plus nombreux aux concours externes, leur nombre fléchit aux concours internes. Semblable pour les deux types de recrutement, le taux de réussite global s'élève à 8,7 % et s'améliore principalement aux concours internes. Il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (5,5 %) et le plus élevé aux concours internes de personnels médico-sociaux (39,3 %) [3]. Le taux de couverture aux concours internes (97 %) reste supérieur à celui des concours externes (91,9 %) ; l'écart de rendement selon la nature du recrutement s'est accentué en un an de 3,8 à 5,1 points. Globalement, 94 % des postes ont été pourvus en 2009 contre 91,5 % en 2008.

En 2009, le recrutement des personnels des bibliothèques se caractérise par des augmentations spectaculaires, corollaire sans doute en partie de la nouvelle organisation des épreuves par académie [4]. 195 postes sont offerts aux différents concours, soit le double de postes offerts en 2008. Néanmoins, si le nombre de candidats inscrits (16 042) enregistre une hausse très importante, seulement 7 093 d'entre eux se sont présentés à la première épreuve, soit une déperdition de 55,8 % (46 % en 2008), respectivement 57,3 % aux concours externes et 48,8 % aux concours internes. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (7,2 %) qu'aux concours externes (1,6 %). 100 % des postes ont été pourvus en 2009 pour chacun des concours.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.
MEN-MESR DGRH.

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS).** Les concours sont organisés : au niveau national pour les corps de catégorie A (AAENES, médecins et conseillers techniques de service social) et pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique (techniciens de l'Éducation nationale, adjoints techniques des établissements d'enseignement, maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil), appelés à être dans les collèges et lycées s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AAENES.** Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les décrets n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 et n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 fixent les dispositions relatives à la création du corps des attachés d'administration.

■ **SAENES, ADJAENES.** Respectivement, secrétaire administratif et adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 fixe les dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs.

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours organisés par la Direction Générale des Ressources Humaines des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la session 2009. Dorénavant il y a autant de centres d'examens que d'académies où sont enregistrés des candidats.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le concours unique de médecin, les concours externe et interne d'assistant de service social.

■ **Admis,** taux de couverture (ou rendement), taux de réussite : voir 9.25.

■ **Taux de couverture, de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

■ **SVT.** Sciences de la vie et de la Terre.

[1] Concours des personnels ATSS, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1) (2)	-	-	-	-	-	157	3 888	2 375	157	6,6
Secrétaire administratif	436	16 026	7 763	431	5,6	422	9 671	6 009	421	7,0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	444	12 940	8 177	444	5,4	438	5 629	3 998	438	11,0
Total filière administrative	880	28 966	15 940	875	5,5	1 017	19 188	12 382	1 016	8,2
Évolution 2009/2008 (6)	55,5	17,2	16,1	54,6	1,4	30,7	-6,0	-4,5	30,9	2,2
Médecin de l'Éducation nationale (2) (3)	46	58	45	28	62,2	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (2) (4)	-	-	-	-	-	41	139	108	41	38,0
Assistant de service social	75	430	283	71	25,1	40	42	32	14	43,8
Infirmier (5)	643	2 100	1 607	558	34,7	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	764	2 588	1 935	657	34,0	81	181	140	55	39,3
Évolution 2009/2008 (6)	4,5	-4,5	-0,6	4,5	1,7	-42,1	-18,5	-17,6	-24,7	-3,6
Technicien de laboratoire (2)	14	1 904	1 030	14	1,4	56	1 136	870	56	6,4
dont : Spé. A. SVT et biotechnologie	5	972	503	5	1,0	18	515	406	18	4,4
Spé. B. sc. physiques et chimiques	9	932	527	9	1,7	38	621	464	38	8,2
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	211	1 715	803	171	21,3	121	1 127	828	110	13,3
Total filière laboratoire	225	3 619	1 833	185	10,1	177	2 263	1 698	166	9,8
Évolution 2009/2008 (6)	15,4	1,7	-6,7	26,7	2,7	12,7	-7,4	-10,6	5,1	1,5
Total 2009	1 869	35 173	19 708	1 717	8,7	1 275	21 632	14 220	1 237	8,7
Évolution 2009/2008 (6)	25,3	13,5	11,7	28,0	1,1	18,6	-6,3	-5,4	22,8	2,0

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour ces concours nationaux, les postes offerts sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours ATSS déconcentrés et nationaux, 6 candidats sont admis (aucun aux concours nationaux) pour 244 inscrits et 157 présents.

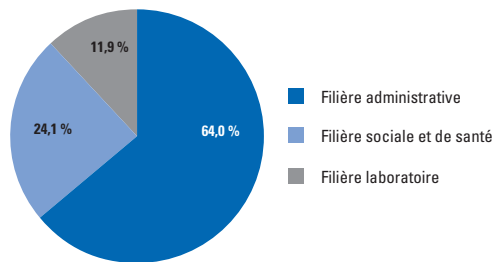
(3) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(4) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

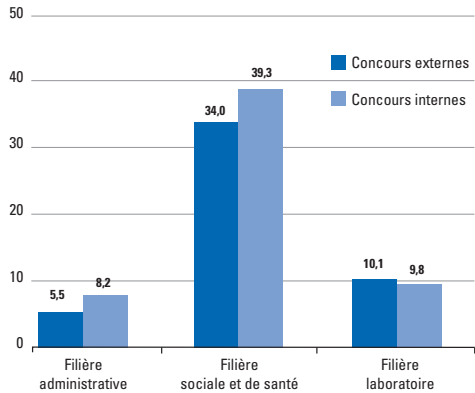
(5) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(6) Évolution en point.

[2] Répartition des lauréats aux concours ATSS selon la filière (France métropolitaine + DOM)



[3] Taux de réussite selon la filière (%) (France métropolitaine + DOM)



[4] Concours des personnels des bibliothèques, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur (1)	18	1 954	742	71	18	25	353	184	32	25
Bibliothécaire	18	4 517	2 284	73	18	14	848	437	51	14
Bibliothécaire adjoint spécialisé	39	1 490	482	93	39	36	606	302	83	36
Magasinier principal	15	5 252	2 136	38	15	30	1 022	526	77	30
Total 2009	90	13 213	5 644	275	90	105	2 829	1 449	243	105
Rappel 2008	48	4 070	2 006	222	48	50	1 204	842	123	49

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

Remarque : Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours des personnels des bibliothèques confondus, on dénombre 127 inscrits, 53 présents et 3 admissibles.

Présentation

À la session 2009, 2 394 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF, contre 2 796 en 2008, soit une baisse de 14,4 % [1]. On compte ainsi 1 211 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche (IGR), d'études (IGE) et assistants ingénieurs (ASI), 677 pour les techniciens, seul corps de catégorie B, et 506 pour les adjoints techniques de catégorie C. Trois postes sur cinq ont été ouverts aux concours externes. Les concours internes d'ASI et de technicien sont les seuls concours à enregistrer une augmentation du nombre de postes. Le ratio "candidatures-poste" passe de 19,4 à 21,6. Les concours externes restent plus sélectifs : globalement, on recense 28 inscriptions pour un poste ouvert. Ce ratio reste plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 47,4 inscriptions pour un poste aux concours externes d'ASI, contre 9,7 en catégorie B et 10,1 en catégorie C. Inférieur pour les concours internes, ce rapport s'établit à 12,5 candidatures pour un poste ouvert : 22,3 aux concours d'ASI pour 9,1 à ceux d'IGR. 2 172 candidats ont été reçus à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 90,7 % au lieu de 89,4 % en 2008. De forts contrastes persistent : 97,9 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 81,3 % des postes aux concours d'IGR. Les taux de couverture aux concours internes (92,2 %) demeurent supérieurs à ceux des concours externes (89,7 %), à l'exception des concours d'IGE et d'ASI pour lesquels cette tendance s'inverse. Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 775 candidats dont 1 195 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Le taux de réussite passe de 5,2 % en 2008 à 4,9 % en 2009 ; les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B (13,6 %) et C (12,2 %).

La répartition des lauréats selon le corps et la branche d'activité professionnelle (BAP) montre d'importantes disparités par nature de recrutement. Globalement, la BAP J rassemble plus d'un tiers des lauréats ; cette part s'élève à 47,7 % aux concours internes contre 24,8 % aux concours externes. Par ailleurs, 17,9 % des admis aux concours externes proviennent de la BAP E et 16,8 % des lauréats aux concours internes appartiennent à la BAP G. La BAP D présente la plus faible représentativité tant aux concours externes (1,6 %) qu'internes (0,1 %).

Sources : MEN-Direction générale des ressources humaines.

Définitions

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi-type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ils comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

À la session 2009, la BAP I est remplacée par la BAP J. La nomenclature est la suivante : A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques et sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique, statistique et calcul scientifique (ISCS) ; F : Information, documentation, culture, communication, édition, TICE (IDCCET) ; G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration (PLPR) ; J : Gestion et pilotage (GP).

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieur de recherche (IGR)	A	13	228	226	94	13	3	5	5	3	2
	B	12	373	362	220	11
	C	25	548	506	276	23	2	4	4	4	2
	D	4	76	75	35	3	1	2	2	2	1
	E	41	1 040	1 004	363	31	23	381	380	170	21
	F	5	98	95	18	4	4	14	14	3	3
	G	19	180	171	75	15	6	37	37	29	6
	J	40	1 177	1 117	317	28	37	246	244	149	28
Total		159	3 720	3 556	1 398	128	76	689	686	360	63
Ingénieur d'études (IGE)	A	29	1 542	1 537	437	28	10	89	89	74	10
	B	19	793	783	264	18	3	18	18	13	3
	C	39	1 047	1 025	519	37	3	16	15	11	3
	D	12	504	504	188	10
	E	105	4 520	4 487	1 858	90	39	606	605	267	29
	F	50	3 506	3 472	890	47	20	192	183	87	18
	G	48	983	968	517	41	10	82	79	38	8
	J	112	6 673	6 608	1 923	97	64	1 350	1 336	573	49
Total		414	19 568	19 384	6 596	368	149	2 353	2 325	1 063	120
Assistant ingénieur (ASI)	A	20	983	657	233	20	16	179	179	77	14
	B	8	225	124	60	8	9	55	55	26	9
	C	30	604	306	233	30	16	100	92	72	15
	D	2	41	19	9	2
	E	52	2 975	1 594	710	48	30	810	810	447	30
	F	19	791	404	161	18	16	201	190	96	14
	G	28	452	323	153	20	25	307	284	105	18
	J	50	3 828	1 971	640	47	92	2 901	2 893	1 004	82
Total		209	9 899	5 398	2 199	193	204	4 553	4 503	1 827	182
Technicien RF	A	60	309	204	165	60	25	97	97	69	25
	B	23	202	111	54	22	11	46	46	22	11
	C	65	173	108	79	62	17	39	38	29	16
	D	5	26	15	10	5
	E	56	587	434	168	56	27	162	151	62	26
	F	30	371	237	77	29	20	133	132	54	20
	G	39	189	120	66	33	52	319	315	117	52
	J	82	1 617	884	243	81	165	1 998	1 981	523	165
Total		360	3 474	2 113	862	348	317	2 794	2 760	876	315
Adjoint technique	A	43	206	134	97	41	35	78	76	58	34
	B	9	96	50	31	9	8	25	25	16	7
	C	14	54	31	25	11	4	7	7	5	4
	D
	E
	F	13	188	75	42	12	8	64	62	27	7
	G	124	501	366	201	90	77	312	297	161	69
	J	60	1 608	1 125	256	60	111	1 481	1 468	457	111
Total		263	2 653	1 781	652	223	243	1 967	1 935	724	232
Ensemble	A	165	3 268	2 758	1 026	162	89	448	446	281	85
	B	71	1 689	1 430	629	68	31	144	144	77	30
	C	173	2 426	1 976	1 132	163	42	166	156	121	40
	D	23	647	613	242	20	1	2	2	2	1
	E	254	9 122	7 519	3 099	225	119	1 959	1 946	946	106
	F	117	4 954	4 283	1 188	110	68	604	581	267	62
	G	258	2 305	1 948	1 012	199	170	1 057	1 012	450	153
	J	344	14 903	11 705	3 379	313	469	7 976	7 922	2 706	435
Total		1 405	39 314	32 232	11 707	1 260	989	12 356	12 209	4 850	912
Rappel 2008		1 616	40 361	34 066	12 154	1 416	1 180	13 902	13 596	5 262	1 083

Présentation

Par la formation continue, les enseignants visent principalement à optimiser leurs connaissances et leur savoir-faire grâce à des modules de formation. Le développement des compétences professionnelles est de loin le premier objectif de formation de l'ensemble des enseignants [1]. Viennent ensuite des objectifs différents selon les niveaux : "information, coordination animation" pour les enseignants du second degré, "formation et adaptation statutaire" pour les enseignants du premier degré.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les actions de formation continue représentent un total de 1 547 800 journées-stagiaires (688 200 pour le premier degré et 859 600 pour le second degré) pour 575 500 stagiaires formés (154 300 dans le premier degré et 421 200 dans le second degré) [2].

Dans le premier degré, près des trois quarts des stagiaires formés (73,8 %) le sont pour une durée inférieure ou égale à quatre jours, pour un volume de 34 % de journées-stagiaires et de 70,9 % des modules réalisés. Dans le second degré, les stagiaires sont formés principalement pour une période inférieure à cinq jours (97,1 %), pour un volume de 79,1 % de journées-stagiaires et de 91,1 % des modules réalisés. Par rapport à 2006-2007, le nombre de modules réalisés a diminué de 4 % quel que soit le niveau d'enseignement, mais le nombre de stagiaires formés a diminué deux fois plus dans le premier degré que dans le second degré. Le coût de la formation continue atteint en 2007-2008, 33,6 millions d'euros (soit 6 % de moins qu'en 2006-2007) dont 21,6 millions pour le second degré (soit 3,4 millions de moins que l'année précédente) [3]. Trois cinquièmes des dépenses concernent les frais de transports et de séjours (65,3 % dans le premier degré et 56,5 % dans le second degré), suivi des frais de fonctionnement pour un quart des dépenses (20,2 % dans le premier degré et 28,4 % dans le second degré).

Sources : MEN DGESCO / Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

Définitions

■ **La formation continue des enseignants** a pour mission d'assurer à tous les personnels que tout au long de leur carrière, qu'ils aient ou non bénéficié d'une période de formation initiale, ils demeurent performants et soient dotés des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions de l'école et donc, à la réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés. Les dispositifs et modules qui constituent les Plans académiques de formation (PAF) sont proposés et mis en œuvre par des opérateurs de formation en réponse à un appel d'offres qui correspond au cahier des charges de la formation académique des personnels. Les opérateurs sont les IUFM, les enseignants déchargés, les universités, le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), les organismes culturels, les partenaires associatifs, les entreprises et les autres ministères.

■ **Dispositif.** Parcours de formation constitué de modules et caractérisé principalement par un objectif de formation.

■ **Module.** Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules et caractérisé principalement par un contenu de formation.

■ **Stagiaire.** Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

■ **Journée-stagiaire.** Six heures de formation pour un stagiaire.

■ **Stagiaire formé.** Stagiaire qui a assisté au moins aux deux tiers de la formation à laquelle il était convoqué (module par module).

■ **Taux de satisfaction.** Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

[1] Les objectifs de la formation continue des enseignants en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Objectifs de formation	Enseignants du premier degré				Enseignants du second degré			
	Candidatures déposées (1)	Candidatures retenues (1)		Taux de satisfaction	Candidatures déposées (1)	Candidatures retenues (1)		Taux de satisfaction
		Nombre	%			Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	187 004	134 213	64,3	71,8	596 734	527 415	73,0	88,4
Adaptation à l'emploi	20 110	19 693	9,4	97,9	24 117	23 720	3,3	98,4
Formation / adaptation statutaire	21 300	20 781	10,0	97,6	7 231	7 206	1,0	99,7
Compétences liées aux activités de formation	13 040	10 046	4,8	77,0	51 326	45 766	6,3	89,2
Information, coordination, animation	9 397	9 179	4,4	97,7	61 681	61 054	8,5	99,0
Formation qualifiante	3 846	3 276	1,6	85,2	24 603	23 381	3,2	95,0
Développement personnel et culturel	4 086	2 866	1,4	70,1	12 457	8 632	1,2	69,3
Élaboration de ressources	4 740	4 493	2,2	94,8	10 415	10 084	1,4	96,8
Formation diplômante	3 235	2 520	1,2	77,9	3 503	3 309	0,5	94,5
Conception et org. de la formation	1 489	1 445	0,7	97,0	10 791	10 558	1,5	97,8
Reconversion	201	143	0,1	71,1	933	892	0,1	95,6
Total	268 448	208 655	100,0	77,7	803 791	722 017	100,0	89,8

(1) Toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation sont comptabilisées. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

[2] Nombre de jours de formation continue des enseignants en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Enseignants du premier degré						Enseignants du second degré					
	Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires		Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
4 jours et moins	6 891	70,9	113 888	73,8	234 171	34,0	26 117	91,1	409 016	97,1	679 656	79,1
Plus de 4 jours	2 823	29,1	40 429	26,2	454 040	66,0	2 552	8,9	12 184	2,9	179 901	20,9
Total	9 714	100,0	154 317	100,0	688 211	100,0	28 669	100,0	421 200	100,0	859 557	100,0
Rappel 2006-2007	10 152		157 504		707 573		29 876		425 124		896 876	

[3] Répartition des dépenses de formation continue des premier et second degrés (milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM)

